

Rapport annuel



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Sommaire

RAPPORT MORAL PAR LOUIS GALLOIS,
PRÉSIDENT 04

Les actions de la
Fédération des acteurs
de la solidarité

 HIVER 08

 PRINTEMPS 18

 ÉTÉ 29

 AUTOMNE 34

PERSPECTIVES 2017 PAR FLORENT GUÉGUEN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL 48

« 1956-2016 :
60 ans de solidarité. »

Rapport moral 2016

PAR LOUIS GALLOIS,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS
DE LA SOLIDARITÉ

« L'année 2016 a été très intense pour la Fédération et les associations de solidarité engagées en faveur de l'accès aux droits, de l'insertion et de la citoyenneté des personnes en difficulté. Malgré une légère diminution du nombre de demandeurs d'emploi, les difficultés d'accès à l'emploi des personnes les moins qualifiées et le maintien d'un chômage de longue durée « structurel » qui touche plus de 2,5 millions de nos concitoyens restent une matrice de l'exclusion dans le pays. Dans le même temps, la précarité liée aux difficultés d'accès et de maintien dans le logement ne recule pas : si la production de logements sociaux a progressé pour atteindre 130 000 logements construits en 2016, le nombre de logements très sociaux (PLAI) plafonne à 30 000 unités, un engagement trop faible pour faire reculer le mal-logement qui touche près de 4 millions d'habitants. À l'évidence, c'est toute la chaîne de l'hébergement au logement qui est aujourd'hui bloquée avec un 115 qui ne répond qu'à une demande d'hébergement sur deux en moyenne sur l'année, selon le baromètre de la Fédération, et 1,8 million de demandeurs en attente d'un logement social.

La crise migratoire qui touche l'Europe depuis 2015 pèse également sur les difficultés d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, particulièrement dans les grandes métropoles et dans le Nord Pas-de-Calais. L'insuffisance des capacités de premier accueil et d'hébergement pour les personnes migrantes et réfugiées a entamé les aspects positifs de la réforme de l'asile votée en 2015 dont les moyens n'ont pas été à la hauteur des enjeux face au nombre de personnes et des engagements internationaux de la France. Nos

adhérents ont souvent été en première ligne pour accueillir en urgence les personnes en sortie de campement à Calais, comme à Paris, en ouvrant plusieurs milliers de places d'hébergement ou de mise à l'abri sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte difficile, l'engagement de la Fédération, de ses associations régionales et de ses adhérents a été constant pour garantir l'accès aux droits et défendre les principes de non-discrimination, de solidarité et de citoyenneté.

Pour améliorer l'accès aux minima sociaux, la Fédération s'est fortement engagée pour lutter contre le non-recours aux prestations et la stigmatisation des allocataires. Après avoir soutenu et participé en 2015 à la mise en œuvre de la prime d'activité - dont le taux de pénétration supérieur à 50 % dès la première année dépasse les estimations initiales - la Fédération n'a cessé de défendre en 2016 une réforme ambitieuse des minima sociaux autour des principes de simplification, d'automatisation, d'unification et d'ouverture aux jeunes. À cette réforme attendue, s'ajoute le refus de toute forme de stigmatisation des bénéficiaires. Ainsi la Fédération s'est fermement opposée à la décision du département du Haut-Rhin de conditionner le versement du RSA à une activité bénévole exercée sous la menace d'une suspension, une délibération entachée d'illégalité selon le juge administratif. Elle a élaboré, pour son Congrès national à Dijon, une proposition de création d'un revenu minimum décent à travers la fusion des minima sociaux que nous allons défendre tout au long des échéances électorales à venir. ●●●

« La situation des jeunes reste préoccupante avec un taux de chômage deux fois supérieur au reste de la population et une pauvreté endémique. »

●●● **La situation des jeunes reste préoccupante avec un taux de chômage deux fois supérieur au reste de la population et une pauvreté endémique.** La garantie jeunes, dont nous avons soutenu le principe dès l'élaboration du plan pauvreté, a connu une montée en charge positive en 2016 avec près de 100 000 jeunes sans formation ni ressources qui bénéficient d'un accompagnement et d'une allocation. Nous devons soutenir la généralisation de cette mesure en veillant à ce que les jeunes les plus éloignés de l'emploi y aient effectivement accès. Pour que le droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, que nous défendons depuis plusieurs années, devienne une réalité concrète, nous devons veiller à ce que chacun puisse ouvrir son Compte personnel d'activité et que les droits à la formation soit renforcés pour les chômeurs les moins qualifiés. Le plan de formation de 500 000 chômeurs lancé en 2016 par le Président de la République commence à produire des effets positifs même si la proportion de chômeurs de longue durée bénéficiant d'une formation (20 %) y est encore trop faible.

L'insertion par l'activité économique qui emploie 130 000 personnes est un formidable levier d'accès à l'emploi pour les personnes qui n'accèdent pas directement au marché du travail ordinaire. L'activité des chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion et des écoles de production est aussi un vecteur de développement social et économique local dans les territoires en difficulté marqués par le chômage et la disparition des emplois industriels ou agricoles. Pour ces raisons, la Fédération défend le doublement des postes d'IAE en ciblant

les territoires les plus touchés par le chômage de longue durée, en lien avec les schémas de développement économique des régions. Nous devons également rester vigilants face au désengagement de certains départements lié au financement des chantiers et plus globalement à l'accompagnement des allocataires du RSA dans leur parcours d'insertion.

La Fédération a aussi fortement contribué au développement des expérimentations locales d'innovation sociale avec le programme SEVE (en partenariat avec la DGEFP, le FSE et la Fondation de France) engagé dans trois régions pilotes (Centre Val-de-Loire, Occitanie et PACA) avec 16 SIAE formées à la médiation active pour le retour à l'emploi, c'est à dire la prospection d'emploi et l'accompagnement des personnes en emploi ordinaire. À l'initiative d'ATD Quart Monde et sous l'impulsion d'une loi votée à l'unanimité par le Parlement, la Fédération s'est aussi engagée en 2016 dans la mise en œuvre et le co-pilotage de l'expérimentation « Territoires Zéro chômeurs » visant à proposer à tous un emploi en CDI par la création d'Entreprise à but d'emploi (EBE). Aujourd'hui limitée à 10 territoires, nous devons soutenir son développement en tenant compte de l'évaluation de cette première phase.

Sur le front de l'accès au logement et à l'hébergement, la Fédération a défendu la mise en œuvre d'une politique d'accès direct au logement des sans-abris à l'occasion d'Assises nationales organisées en début d'année 2016. Face à l'augmentation des demandes d'hébergement, l'État a dû à nouveau renforcer le ●●●





« L'accueil des migrants et l'accompagnement des demandeurs d'asile a fortement mobilisé la Fédération et les associations de solidarité tout au long de l'année 2016. »

••• parc d'hébergement d'urgence (40000 places créées sur le quinquennat) sans mettre fin à la gestion saisonnière de l'hébergement. Avec la volonté d'améliorer les conditions d'hébergement et d'accompagnement des personnes et de privilégier l'accès direct au logement chaque fois que cela est possible, la Fédération s'est investie au côté de la DGCS et de la DIHAL dans le plan de sortie des ménages à l'hôtel, dans l'accompagnement de l'unification des SIAO et dans l'étude nationale des coûts dans l'hébergement (ENC). Confrontée à la remise en cause du principe d'accueil inconditionnel dans de nombreux territoires, la Fédération a joué tout son rôle de veille sociale, d'interpellation et d'accompagnement des adhérents mis en difficulté par des instructions contraires au code de l'action sociale et des familles. Elle a obtenu pour l'hiver 2016-2017 la pérennisation de 5000 places hivernales afin de limiter le nombre de remises à la rue des personnes au printemps. En relançant une commission nationale « *Maraudes et équipes mobiles* » en partenariat avec la Fédération des Samu sociaux, la Fédération a réinvesti le champ des acteurs qui vont au contact direct des personnes à la rue avec la volonté de valoriser ces interventions, de professionnaliser les acteurs et de définir un cadre éthique commun. Une journée nationale, organisée conjointement avec la Fondation Abbé Pierre, sur les accueils de jour a permis de partager un plaidoyer politique en faveur de ces services qui sont en première ligne de la grande pauvreté. Mais la crise de l'hébergement et la priorité donnée par les pouvoirs publics à l'urgence ne nous ont pas permis de généraliser le principe du logement d'abord et la fin des parcours en escalier malgré des expérimentations réussies. C'est l'un des principaux enjeux des années à venir.

L'observation sociale, dans un contexte de diversification des situations de pauvreté est également un enjeu essentiel pour la Fédération et ses adhérents. La Fédération accompagne dans ce sens le travail engagé par l'État de mise en place d'un logiciel unique SI SIAO pour les 115-SIAO en posant des principes méthodologiques et éthiques (encadrement des transmissions d'information, anonymisation et récupération des données) qui doivent être respectés et conformes aux préconisations de la CNIL. Elle devra obtenir l'accès aux données nationales qui seront issues de ce logiciel pour poursuivre ses missions d'observation de la pauvreté liée aux difficultés d'accès et de maintien dans le logement.

L'accueil des migrants et l'accompagnement des demandeurs d'asile a fortement mobilisé la Fédération et les associations de solidarité tout au long de l'année 2016. Avec 85000 demandeurs d'asile et le développement des campements à Calais et Paris, les personnes et les associations qui les accompagnent ont été confrontées à de multiples difficultés : saturation des plateformes de premier accueil dans les métropoles, pénurie de places CADA (malgré l'ouverture de 20000 places durant le quinquennat), rupture du principe d'inconditionnalité de l'accueil en particulier pour les personnes déboutées ou sous statut Dublin, manque de moyens en faveur de l'intégration... Pour autant les associations ont su faire face et ouvrir en quelques mois près de 10000 places en centres d'accueil et d'orientation (CAO) pour sortir les personnes des campements indignes et les mettre à l'abri. Reste que la France est loin d'être en capacité de proposer à tous les demandeurs d'asile des conditions matérielles d'accueil •••



« L'accès aux soins et la lutte contre les inégalités sociales de santé ont également été au cœur des mobilisations fédérales en 2016. »

••• et d'accompagnement dignes et conformes aux obligations légales. Pour y répondre, nous avons demandé un plan national d'accueil et d'intégration des migrants et réfugiés mobilisant l'ensemble du territoire national ainsi qu'une politique européenne coordonnée assumant l'accueil des personnes fuyant la guerre et l'extrême pauvreté.

L'accès aux soins et la lutte contre les inégalités sociales de santé ont également été au cœur des mobilisations fédérales en 2016. Après l'adoption en janvier de la loi de santé publique, la Fédération s'est mobilisée autour de plusieurs axes : la lutte contre les refus de soins avec la création d'un observatoire en ligne, l'élaboration d'un plaidoyer en faveur de l'accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale, la participation à la Mad pride... Nous faisons aussi de la réduction du non-recours aux soins une priorité en formulant, avec nos partenaires, des propositions de simplification et d'automatisation de l'accès à la CMU-C, de fusion de celle-ci avec l'AME ou encore de développement des maisons de santé pour lutter contre les déserts médicaux. Nous devons veiller à préserver les acquis de la loi comme le tiers payant généralisé ou la mise en place des commissions territoriales de santé dans un contexte qui pourrait se durcir sur l'accès aux soins des plus précaires.

L'année 2016 a également consacré la participation des personnes accompagnées aux politiques publiques et associatives avec la publication d'un décret donnant une existence réglementaire aux conseils consultatifs national et régionaux. La Fédération a contri-

bué activement à sa rédaction et accompagne un grand nombre de conseils régionaux. Ce travail est l'aboutissement d'un long engagement en faveur de la reconnaissance du pouvoir d'agir des personnes qui devra s'intensifier dans les mois et années à venir.

Enfin, l'année 2016 restera marquée par le changement de nom de notre organisation devenue Fédération des acteurs de la solidarité, adopté en Assemblée générale. Un nom plus compréhensible pour les non spécialistes et qui représente bien notre identité, nos valeurs et nos activités après 60 années au service des personnes et des politiques de solidarité. La fusion des associations régionales pour se conformer à la nouvelle carte des régions françaises est également un changement important qui a beaucoup mobilisé en 2016 les administrateurs régionaux et les équipes de salariés en région. Je veux saluer l'engagement de toutes et tous pour la réussite de ce processus qui ne pourra que renforcer notre représentation sur les territoires.

Notre Congrès Fédéral s'est tenu début 2017, nous en reparlerons dans le Rapport moral de 2017. Mais il a fait l'objet d'une intense préparation collective en 2016, associant plus largement les associations régionales et nos adhérents. Le thème retenu, celui de la solidarité, visait à montrer que celle-ci n'est pas un coût pour le pays mais un investissement dont tous bénéficient. Un pays solidaire, moins inégalitaire, c'est un pays plus démocratique, plus solide car il peut compter sur sa cohésion, plus confiant, plus ouvert, bref, un pays où chacun vit mieux.»



HIVER

Le plan emploi contre le chômage de longue durée

François Hollande avait annoncé, dès la fin de l'année 2015, qu'un nouveau plan pour l'emploi serait lancé quelques semaines plus tard. Il aurait deux priorités : la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et l'aide à l'embauche dans les TPE et PME. La Fédération des acteurs de la solidarité et ses partenaires - Emmaüs France, Coorace, l'Association des paralysés de France, le Mouvement national des chômeurs et précaires, le collectif Alerte, Solidarités nouvelles face au chômage - ont adressé leurs propositions au Président **le 14 janvier**. Rappelant l'enjeu que représente l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, ils

ont insisté sur la nécessité que les formations financées soient suffisamment longues pour avoir un impact sur le parcours des personnes, s'adressent notamment aux demandeurs d'emploi de longue durée et s'appuient sur les dispositifs liant la formation à des situations de travail (notamment l'insertion par l'activité économique), dont l'efficacité est supérieure à une approche plus scolaire pour des chômeurs de longue durée. Pour lutter contre les freins qui menacent l'accès ou le maintien dans l'emploi, les associations ont aussi demandé que soit poursuivi le plan de lutte contre le chômage de longue durée lancé par François Rebsamen et que la garantie des loyers prévue par la loi ALUR soit réellement universelle. Enfin, elles ont appelé le Président de la République à soutenir l'économie sociale et solidaire pour la création d'emplois, et à créer un compte personnel d'activité ambitieux pour donner aux personnes les droits nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.

Le 18 janvier, le Président de la République annonçait un plan visant entre autres à former un million de demandeurs d'emploi dans l'année. Fin 2016, cet objectif était atteint, et plus de 300 000 demandeurs d'emploi de longue durée avaient été formés.

Une nouvelle loi santé

Dix mois auront été nécessaires pour que les parlementaires et le gouvernement parviennent à trouver un accord sur une nouvelle loi santé dite loi de modernisation de notre système de santé, entrée officiellement en vigueur **le 26 janvier**.

Dix mois durant lesquels la Fédération s'est mobilisée, à chaque étape, pour s'assurer que cette loi n'oublierait pas les plus précaires et qu'elle reconnaîtrait la place des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux comme acteurs à part entière du système de santé.

Grâce à une collaboration avec d'autres associations de solidarité, dont la Fédération Addiction, l'Unipss, et Médecins du Monde, des avancées notables ont été obtenues comme l'intégration du plan hébergement logement des personnes en souffrance psychique dans la loi, proposé par l'ANPCME, la FNAPSY, l'UNAFAM et la Fédération des acteurs de la solidarité.

Cependant, malgré la mobilisation du réseau au sein de la Conférence nationale de santé pour influencer sur le contenu des décrets d'application de la loi, quelques regrets persistent en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Alors qu'un spécialiste sur cinq refuse de soigner les patients bénéficiaires de la CMU-C, la loi santé prévoit la création de commissions d'évaluation des pratiques de refus de soins, qui ont été confiées aux Ordres plutôt qu'à un or-

ganisme indépendant. En attendant la mise en œuvre de ces commissions, et afin de faire valoir le droit des personnes en matière de refus de soins, la Fédération a appelé en 2016 les travailleurs sociaux et les personnes en situation de précarité à mieux faire remonter les dysfonctionnements d'accès aux droits et aux soins pour rendre plus visibles leurs difficultés quotidiennes.

Au-delà de la lutte contre les refus de soins, la Fédération plaide également en faveur d'un véritable accès à l'assurance maladie pour tous. Suite à la création de la Protection universelle maladie (PUMA), qui remplace la CMU et doit simplifier les démarches des ayants droit, la Fédération, l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) et le Secours catholique, se sont également mobilisés lors de la publication du décret relatif aux conditions d'obtention de la PUMA pour les personnes étrangères en situation régulière, pour que celles-ci conservent leurs acquis.

Au-delà de la lutte contre les refus de soins, la Fédération plaide également en faveur d'un véritable accès à l'assurance maladie pour tous.



LOI IMMIGRATION : NON À LA DÉLATION !

En janvier, 34 associations se sont rassemblées sous l'impulsion de la Fédération pour demander la suppression immédiate des articles 8, 22 et 25 du projet de loi de maîtrise de l'immigration. Des articles ouvrant une brèche dangereuse sur la dénonciation des étrangers et la levée du secret professionnel dans des secteurs essentiels de la vie citoyenne comme la santé, l'école, l'emploi ou encore le social, et mettant à mal l'intégration des personnes titulaires de titre de séjour dans leur pays d'accueil. En dépit des propositions d'amendements présentées par la Fédération et le secteur associatif, ces articles ont été adoptés lors de la promulgation de la loi relative aux droits des étrangers en France le 7 mars 2016.

RHÔNE-ALPES

Accompagner les personnes en situation d'addictions

La Fédération Rhône-Alpes, l'ANPAA et la Fédération Addiction s'associent, avec le soutien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, pour favoriser la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation d'addiction par les associations du réseau. En 2016, plus de 85 professionnels des centres d'hébergement et des accueils de jour de la région ont été formés pendant quatre jours à la problématique « précarité addiction ».

Après la phase de formation, l'enjeu est d'améliorer la prise en compte des besoins des personnes avec des conduites addictives dans les structures. Des associations se sont, par exemple, engagées dans la mise en œuvre de séjours de ressources en addictologie, d'autres dans le développement de projets comme l'alternative à la manche.

LANCEMENT DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

En France, 7,5 % des travailleurs sont pauvres. Pour lutter contre cette précarité, le gouvernement, poussé par la Fédération des acteurs de la solidarité, a lancé en janvier la prime d'activité, fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi. Pour assurer une bonne information des allocataires potentiels et éviter le non-recours à ce droit, la Fédération a relayé les outils et simulateurs de la CNAF et de la MSA. Avec succès : fin 2016, le taux de non-recours était inférieur à 30%.



Des Assises nationales pour l'accès au logement

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération des acteurs de la solidarité a organisé ses Assises pour l'accès au logement des personnes sans-abri et mal-logées afin de dresser l'état des lieux de la politique de sortie de l'urgence, interpeller l'opinion publique et formuler des propositions d'évolution aux pouvoirs publics et à ses adhérents. **Les 26 et 27 janvier**, plus de 400 représentants du réseau – directeurs d'établissements et de services, travailleurs sociaux mais aussi personnes accompagnées et bénévoles – et de leurs principaux partenaires – bailleurs sociaux, collectivités territoriales et services de l'État – se sont réunis à Paris pour débattre des leviers susceptibles de

garantir l'effectivité du droit à un habitat décent et indépendant pour tous. Cinq temps forts ont rythmé l'événement:

- la présentation des résultats d'une enquête réalisée par la Fédération dans 18 départements pour évaluer l'avancement de la fin de la gestion saisonnière et urgentiste de l'hébergement;
- la proposition d'un nouveau Pacte pour l'accès au logement structuré autour de quatre engagements prioritaires: garantir l'accès à un «chez soi» digne, programmer des logements et des hébergements adaptés aux besoins des personnes et des territoires, prévenir les expulsions locatives et solvabiliser les ménages et mettre

en œuvre un accompagnement adapté;

- la mise en débat du Pacte au sein de tables-rondes politiques réunissant les principaux acteurs institutionnels du secteur;
- la capitalisation de pratiques européennes avec la participation de porteurs de projets écossais et allemands investis dans des initiatives de type «Logement d'abord»;
- le partage d'expériences et la co-construction de recommandations au sein de dix ateliers thématiques consacrés notamment à l'accès direct au logement, à l'accueil des réfugiés, à l'inconditionnalité de l'accueil, au non-recours aux droits ou encore à l'accompagnement à la santé.



Ces citoyens privés de toit

À l'occasion de la 2^e édition des Assises pour l'accès au logement des sans-abri organisées par la Fédération, et alors que près de 900 000 personnes sont encore privées de logement personnel en France, le dossier du numéro 12 du magazine F était consacré à l'habitat. Il mettait en exergue la difficulté des associations, de plus en plus confrontées à des contraintes financières et administratives, à répondre aux besoins croissants. Un dossier complété par un cahier central dédié au fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Non au bénévolat forcé

Le 8 février, le département du Haut-Rhin annonçait vouloir conditionner la perception du RSA à la réalisation d'une activité bénévole de sept heures par semaine. La Fédération a dénoncé cette décision, illégale et indigne. Si la loi prévoit que l'allocataire du RSA s'engage dans un parcours d'insertion, son contrat d'engagement réciproque doit être en effet librement consenti et individualisé, bien loin d'un bénévolat obligatoire pour tous. Ce conditionnement alimentait aussi la stigmatisation et les souffrances des personnes en précarité, en les rendant responsables de leur état et débitrices envers la collectivité. Cette décision dénaturait enfin le bénévolat, rendu obligatoire, les personnes refusant de l'exercer étant menacées d'une suspension de l'allocation. La lutte contre ce contrôle social agressif des pauvres a hélas rythmé l'année 2016 et risque de continuer en 2017.

MOBILISATION CONTRE LA DÉGRESSIVITÉ DE L'INDEMNISATION CHÔMAGE

À l'occasion de la renégociation de la convention Unedic sur l'assurance chômage, des hypothèses de diminution des montants ou de la durée de l'indemnisation chômage ont été présentées dans un rapport gouvernemental. **Le 11 février**, huit associations de solidarité et de défense des chômeurs et précaires, dont la Fédération des acteurs de la solidarité, ont alerté, via un communiqué de presse, les partenaires sociaux et le gouvernement sur les conséquences catastrophiques qu'auraient ces décisions sur les conditions de vie et les possibilités de retour à l'emploi des allocataires. Elles ont aussi rappelé que la réduction du déficit de l'Unedic ne pouvait se faire sur le dos des ménages frappés par la crise économique et la pénurie d'emplois.

BRETAGNE

Point d'info sur la nouvelle organisation des SIAO

Les nouvelles modalités d'organisation des SIAO en application de la loi ALUR ont incité la Fédération Bretagne à organiser, **le 14 janvier**, une demi-journée d'information et d'échanges à destination des adhérents afin de les aider à mieux cerner les enjeux de cette évolution. Une trentaine de personnes ont assisté à la présentation des contours et des effets directs induits par cette nouvelle organisa-

tion. Le devenir du 115 dans les territoires, la forme juridique des SIAO, la possible évolution des missions proposées par les points d'accueil et d'information sont autant de points qui ont suscité de vifs questionnements. La réunion a ainsi permis de répondre à de nombreuses interrogations et de s'assurer que l'ensemble des adhérents a pu bénéficier d'un même niveau d'information.

AQUITAINE

Le soutien à la parentalité comme levier à la création d'emplois



Une cinquantaine de professionnels, de mères, d'enfants se sont réunis **le 2 février** à l'initiative de l'association régionale d'Aquitaine pour échanger autour des questions de la parentalité, en vue de favoriser la remise en emploi et d'améliorer les conditions de vie des personnes. Une enquête, menée par la Fédération, et plusieurs expériences locales démontrent en effet que le soutien à la parentalité est un gisement d'emplois avec une véritable utilité sociale, au cœur d'un territoire. Aider à l'insertion sociale et professionnelle des familles, permettre la conciliation entre vie familiale et professionnelle est donc un enjeu majeur, qui a aussi un impact essentiel en faveur des enfants et de leur insertion sur le plus long terme. Soutenir la parentalité est un vecteur de lutte contre l'exclusion sociale et un levier de création d'emplois.

Service civique : la Fédération s'engage !

Depuis **le 15 février**, la Fédération est agréée par l'Agence du service civique (ASC) pour permettre aux structures adhérentes d'accueillir des volontaires via l'intermédiation.

L'agrément de la Fédération permet ainsi aux adhérents d'accueillir un ou des volontaires âgés de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) pour une durée de 8 mois, 24 heures par semaine et pour l'une des 13 missions d'intérêt général définies par la Fédération telles que : participer au développement et à la promotion de la participation des personnes accompagnées de la citoyenneté, à la promotion et au développement de projets dans le domaine du sport ou de la culture ; sensibiliser à la mise en œuvre d'actions environnementales et de développement durable, à la découverte de la culture des autres ; soutenir l'accès aux droits pour lutter contre le non-recours, aider à l'apprentissage de la langue française et la sensibilisation à la culture française, l'utili-

sation de l'outil informatique et numérique ; soutenir des actions de médiation en santé, permettre la connaissance et l'appropriation de son territoire de vie, ou encore faciliter le lien entre structures d'accueil des personnes en situation de précarité et leur environnement.

Depuis le 15 février, la Fédération est agréée par l'Agence du service civique (ASC).

Dans le cadre de cette intermédiation, la Fédération (Fédération Ile-de-France pour les structures ayant leur siège en Ile-de-France ; le siège national pour toutes les autres régions) prend en charge la gestion administrative (mise en ligne des offres de mission sur le site de l'ASC, déclaration de la mission à l'ASC, notifications à l'Agence de services et de paiement) et la contractualisation

(contrat d'engagement, convention de mise à disposition, charte pour un service civique de qualité). La Fédération met également de la documentation et des outils développés à disposition de l'ensemble de ses adhérents, et assure l'interface avec l'ASC.

Dans toutes ses communications et ses interventions, ses documents contractuels, sa charte « pour un service civique de qualité », la Fédération rappelle les fondamentaux pour un service civique de qualité, tels que la démarche d'engagement volontaire au service de l'intérêt général, la complémentarité avec l'action des salariés (pas de substitution au salariat), des stagiaires et des bénévoles, et l'expérience de mixité sociale. La Fédération est également mobilisée au sein de la plateforme inter-associative du service civique, un collectif regroupant de nombreuses organisations impliquées dans l'accueil et l'accompagnement de volontaires, pour promouvoir un service civique universel accessible à tous.



« Cet engagement m'a apporté de la maturité, des capacités d'organisation. »

De mai à décembre 2016, Justine a été volontaire en Service civique dans un groupe d'entraide mutuelle, dépendant de l'association Coallia.

« Pour moi, ce n'était pas une découverte du milieu professionnel, parce que j'ai fait pas mal de petits boulots pendant mes études, comme serveuse ou vendeuse. Mais cet engagement m'a apporté de la maturité, des capacités d'organisation, et m'a surtout permis de découvrir un secteur différent, un public que je ne connaissais pas. Ça reste une très bonne expérience, qui aide à s'orienter, à trouver ce qui nous correspond, ou pas, c'est un bon compromis entre le stage et le contrat salarié. Ce qui est bien, c'est aussi que c'est un engagement de 24 heures par semaine, donc ça laisse le temps de faire autre chose à côté : faire des études ou chercher du travail. C'est vraiment adaptable et accessible à tous. »

Calais : un démantèlement précipité dénoncé par les associations

La situation indigne que représentait le maintien des migrants au sein de la Lande de Calais a forcé les associations de solidarité à dénoncer les conditions de vie dans lesquelles étaient maintenus les migrants, en présence d'enfants, parfois non accompagnés pendant plusieurs mois. Cependant, l'annonce de la préfète du Pas-de-Calais de raser la jungle de Calais dans des délais très courts et sans visibilité, notamment en termes de capacité d'orientation des migrants vers des lieux dignes et adaptés, a fait l'objet de vives critiques de

la part des associations, dont la Fédération des acteurs de la solidarité.

Dans une lettre ouverte et collective adressée **le 18 février** à Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur, elles ont dénoncé, non pas le principe du démantèlement de la Lande de Calais, mais son manque de préparation pour une orientation des personnes vers des solutions alternatives, au risque de voir se reconstituer des campements et de fragiliser encore plus la situation des migrants.

Cette lettre ouverte n'a cependant pas pu

empêcher le démantèlement de la zone sud de la Lande début mars 2016. Les migrants ont été ainsi orientés vers les 102 centres d'accueil et d'orientation (CAO) ouverts dans la précipitation sur l'ensemble du territoire.

Les craintes des associations ont été en partie confirmées puisque, selon l'enquête qu'a réalisée la Fédération, 25 % des migrants hébergés sont repartis sans laisser d'adresse, revenant parfois au sein de la Lande qui n'a été définitivement démantelée qu'en octobre 2016.

ALSACE

Bras de fer face au désengagement du conseil départemental

Fin janvier, le conseil départemental du Bas-Rhin a pris la décision brutale et unilatérale de se désengager du financement de l'hébergement d'urgence, en enlevant 640000 euros aux associations. Cette ligne budgétaire du département permettait également de financer les accueils de jour, de la stabilisation et des services d'accompagnement social.

En invoquant la répartition des compétences, le conseil départemental a ainsi mis en péril une dizaine d'associations, leurs salariés

et surtout les publics accueillis et accompagnés.

L'association régionale de la Fédération en Alsace a très vite réagi en interpellant le président du département, l'Eurométropole et le préfet, pour une concertation afin de trouver des solutions durables. Grâce au relais important de la presse nationale et locale, des réunions de travail ont permis de dégager certaines pistes budgétaires. Toutefois, le manque n'a pas été couvert et a, entre autre, précipité la liquidation d'une association.

Quel accueil des familles au sein du réseau ?



acteurs institutionnels et associatifs, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux de services aux familles.

Les résultats de l'enquête démontrent que l'accueil des familles au sein du réseau est très représenté, ce qui montre l'évolution des publics au sein des associations membres de la Fédération. L'enquête identifie aussi les freins des familles pour accéder à un dispositif d'accueil collectif pour leurs enfants de moins de trois ans. Ils sont classés comme suit : manque de places, horaires inadaptés, délais d'attente trop longs, critères d'attribution en priorité aux personnes actives, raisons financières et difficultés liées à la confiance des parents pour faire accueillir leur enfant.

En février, la Fédération a publié les résultats d'une enquête réalisée auprès des associations de son réseau. L'objectif était d'identifier la manière dont les structures accueillent les enfants et mettent en place des actions d'accompagnement à la parentalité mais également de cerner plus précisément les besoins de ce public pour qu'ils soient véritablement pris en compte par les

L'enquête formule ainsi des préconisations, tant à l'égard du réseau qu'à l'égard des pouvoirs publics, pour que la situation des enfants en situation de précarité sociale et de leur famille soit véritablement prise en compte par les acteurs intervenant autour de ces questions. L'intégralité de l'enquête est consultable sur le site internet de la Fédération.

VOUS AVEZ DIT « PARENTALITÉ » ?

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la CNAF, la Fédération a proposé une journée nationale intitulée « Comment répondre aux besoins des familles en situation de précarité ? » le 3 mars à Valenciennes. Cette journée a notamment permis de présenter les résultats de l'enquête réalisée par la Fédération et d'illustrer la manière dont les acteurs du territoire s'en emparaient pour mettre en place leurs outils de programmation.

115 : ALERTE SUR LA SITUATION DES FEMMES ET DES FAMILLES

En mars, dans son baromètre 115 synthétisant les demandes et réponses faites au numéro d'urgence au cours du mois de février dans 45 départements et à Paris, la Fédération s'inquiétait de la forte hausse des demandes de femmes seules qui cherchaient un toit pour la nuit et qui n'en trouvaient pas faute de places disponibles. La situation était également alarmante pour les familles, dont le taux de non-attribution atteignait 58%. Face à ces constats, la Fédération a réitéré ses demandes d'une loi de programmation pluriannuelle de construction de logements sociaux et d'hébergements stables afin de proposer des solutions de logements à la fois dignes et pérennes aux personnes, et particulièrement aux plus vulnérables à la rue : les femmes et les enfants.

F PAYS DE LA LOIRE

Quand les parents prennent la parole

L'action de théâtre forum « Concilier vie familiale et projet d'insertion » réalisée à Nantes fin 2015 a été déclinée à Angers en 2016 avec le soutien de la CAF 49. Un groupe composé de parents s'est réuni pour réfléchir à des solutions pour améliorer le quotidien et l'accompagnement proposé aux familles. Pour la séance publique, le 29 février, le groupe de participants nantais était présent, croisant ainsi les regards. Le livret de restitution de l'action est disponible auprès de la Fédération Pays de la Loire.



Une enquête sur les CAO en demi-teinte

Depuis octobre 2015, les ministres de l'Intérieur et du Logement ont œuvré à la mise en place de centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces CAO ont eu pour objectif d'accueillir temporairement les migrants de Calais évacués lors du démantèlement du sud de la jungle. Selon la circulaire du 9 novembre 2015, ces centres d'hébergement devaient offrir un « temps de répit » afin que les exilés puissent reconsidérer leur projet migratoire, qu'ils soient ou non demandeurs d'asile, avant d'être orientés vers des dispositifs adaptés à leur situation. Ces centres ont été ouverts en urgence, leur localisation, leur fonctionnement et leur avenir

ainsi que celui des personnes qui y vivent restant à construire. Afin de dresser un état des lieux, la Fédération a donc lancé la première enquête sur ce dispositif entre le 28 janvier et le 15 février 2016. Les principaux constats de cette enquête ont montré le défaut d'informations fournies tant aux personnes sur leur lieu d'arrivée qu'aux associations gestionnaires qui manquaient de visibilité et de coordination territoriale pour la mise en place de ces structures, ouvertes bien souvent en urgence et sans réelle visibilité sur leur fermeture. L'enquête a également démontré que les sorties de ces dispositifs vers des dispositifs plus adaptés (DNA ou dispositif d'hébergement

Afin de dresser un état des lieux, la Fédération a lancé la première enquête sur ce dispositif entre le 28 janvier et le 15 février 2016.

de droit commun) restaient assez faibles et que les CAO accueilleraient des enfants et des réfugiés qui auraient dû bénéficier d'un autre type d'orientation. L'intégralité de l'enquête est consultable sur le site internet de la Fédération.



SANS-ABRI : UN PLAN D'URGENCE MAINTENANT !

Le 30 mars, à la veille de la fin de la trêve des expulsions locatives et des plans hiver de l'hébergement d'urgence, le Collectif des associations unies, dont la Fédération des acteurs de la solidarité est porte-parole, a organisé un rassemblement place du Palais-Royal à Paris, suivi d'une conférence de presse. Les 34 associations du collectif ont notamment demandé à la ministre du Logement de signer une charte d'engagements pour que toutes les solutions de logement, d'hébergement durable et d'accompagnement soient mobilisées pour mettre fin au sans-abrisme et aux expulsions sans solutions de relogement.

RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE ASSOCIATIONS ET BAILLEURS SOCIAUX



Dans la continuité des travaux initiés en janvier 2015, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la Fédération ont organisé une journée de travail partenariale le 11 mars afin que les représentants régionaux des deux mouvements puissent construire des propositions communes pour favoriser l'accès et le maintien au logement de ménages défavorisés. Les échanges se sont notamment appuyés sur la capitalisation et l'analyse d'une dizaine d'initiatives inspirantes rassemblées au sein d'un recueil destiné aux adhérents des deux réseaux. Deux thématiques ont fait l'objet d'une attention particulière : le rôle des SIAO dans l'accès au logement d'une part, et les parcours résidentiels de ménages en difficulté dans le parc HLM de l'autre. Les deux organisations se sont accordées sur la nécessité de développer l'accès rapide au logement des personnes sans domicile, en mobilisant différents statuts d'occupation susceptibles d'évoluer dans le temps et des formes d'accompagnement social adaptées.

IF AQUITAINE

Une passerelle entre acteurs de l'addictologie et secteur social

Cette journée a été l'occasion de revenir sur la présentation du guide national des deux fédérations pour encourager les initiatives communes.

Le 14 mars, une journée régionale « *Addiction, Précarité, Insertion* » a été organisée par la Fédération Addiction en partenariat avec l'association régionale d'Aquitaine. Elle a réuni plus de 140 personnes à Biarritz. Son but était de proposer des échanges entre acteurs de l'addictologie et du secteur social, en particulier de l'hébergement et de l'insertion, afin de dégager des expériences de pratiques décloisonnées et coordonnées, et de construire des démarches d'accompagnement en limitant les ruptures.

Cette journée a été l'occasion de revenir sur la présentation du guide national des deux fédérations pour encourager les initiatives communes entre les secteurs de la précarité et de l'addictologie. Des acteurs de l'hébergement ou encore de l'IAE ont ainsi présenté leurs problématiques de terrain. Des interventions plus généralistes ont permis de mettre en lumière le lien entre consommation, addictions et conséquences pour la personne lors de son accompagnement et donc des postures à favoriser pour améliorer leur accompagnement.



IF AQUITAINE

Un forum de l'emploi pour tous

Le 22 mars, 102 personnes se sont retrouvées pour parler de l'emploi sous tous ses aspects. Organisé sous forme de forum de l'emploi autour de quatre ateliers, ce Conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées (CRPA) a permis aux participants de recueillir des informations, débattre et trouver des pistes de recommandations pour chaque thématique. En discutant des bilans de compétences, du droit à la formation, de la mobilité dans l'emploi, ils ont pu évoquer leurs difficultés et proposer des actions concrètes. Les participants ont également pu travailler sur leur posture lors d'un entretien d'embauche et échanger avec plusieurs employeurs (IAE, artisans, entreprises classiques...) pour prendre en compte les attentes des entreprises. Un pas de plus vers l'emploi durable pour toutes et tous.

La Fédération au 3^e forum des ONG en Russie

À l'invitation de l'ambassade de France en Russie, la Fédération des acteurs de la solidarité a participé **le 31 mars** au 3^e forum des ONG russes. Regroupant plus d'une centaine d'organisations dans le champ de l'action sociale, des droits de l'homme ou de l'environnement, ce forum devait proposer des outils sur le dialogue de gestion avec les autorités, le lobbying, la communication et la défense des minorités en s'inspirant des actions déjà mises en place à l'étranger. Comptant 20 millions de pauvres, le pays ne dispose pas de revenu minimum et l'action sociale dépend des régions. S'il existe un système de couverture médicale obligatoire,

nécessitant d'être enregistré sur un territoire donné, une partie de la population, non enregistrée, n'y a pas accès. Comment dans ce contexte, concilier liberté associative et délégation de mission de l'État aux ONG? Quelles actions de lobbying pour faire évoluer les politiques publiques? Comment introduire une culture de la participation des précaires comme autre expression de la société civile? Tels ont été les thèmes sur lesquels la Fédération est intervenue pour proposer son expertise, développer les expériences réussies, les stratégies inter-associatives et pointer les difficultés rencontrées notamment sur le secret professionnel,

Comptant 20 millions de pauvres, le pays ne dispose pas de revenu minimum et l'action sociale dépend des régions.

l'accueil inconditionnel ou les recours contre l'État. Les ONG rencontrées dans le champ social se sont montrées particulièrement intéressées par l'expertise de la Fédération sur les pratiques du travail social, l'accompagnement global et les modalités de contractualisation développée en France avec les personnes accompagnées.

IF PACA CORSE DOM

Quel cadre pour les fins de prises en charge ?



Accompagner les adhérents vers une meilleure appropriation de leur cadre d'intervention en renforçant la dynamique de réseau, voilà l'objectif des rencontres « *sucrées-salées* » de l'association régionale PACA Corse DOM! Ainsi, c'est autour d'un brunch convivial que se sont retrouvés les adhérents pour aborder un sujet qui l'est moins : les fins de prise en charge.

Dans une région où l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil sont chaque jour mises à mal, et alors que la période hivernale touchait à son terme, il était urgent de définir un cadre de référence au sein du réseau, et d'échanger sur les droits et obligations des associations et des personnes accompagnées. En effet, malgré les efforts des uns et des autres, la fin de prise en charge semble parfois être la seule solution, bien qu'il entraîne, de fait, une rupture de l'accompagnement social.

Cette rencontre, organisée **le 23 mars**, a donc permis de réinterroger le cadre et les principes généraux de l'hébergement, des différentes modalités de fin de prise en charge et des voies de recours ouvertes aux personnes concernées. Contrats de séjour, clauses résolutoires, règlement de fonctionnement et procédures d'expulsion ont été au cœur des échanges.

Les modalités d'animation choisies et la convivialité du moment ont permis d'aborder en toute transparence et sans jugement les pratiques des uns et des autres, tout en reposant le cadre et en réaffirmant les valeurs de la Fédération.

UN SITE INTERNET DÉDIÉ À LA PARTICIPATION

En mars, a officiellement été lancé le site internet dédié au Conseil national des personnes accueillies ou accompagnées (CNPA), et à ses déclinaisons régionales (CRPA). Un travail de longue haleine, co-construit à la demande des membres des CRPA et du CNPA. Organisé autour de cinq onglets de navigation, le site a pour objectifs de présenter et faire connaître les actions et réflexions que les CRPA et le CNPA mènent en région et au national; de permettre les échanges entre les différents acteurs, personnes accompagnées, intervenants sociaux, bénévoles, services de l'État, élus...; de suivre l'actualité de ces instances ou encore de faciliter les contacts entre les conseils. Une journée nationale de formation à la prise en main du site a été organisée le 19 février 2016. Les CRPA et le CNPA alimentent aujourd'hui régulièrement les différentes rubriques du site: <http://www.ccpa-ccrpa.org/>.





PRINTEMPS

Création du compte personnel d'activité

En 2015, la loi Rebsamen pose les fondements du compte personnel d'activité (CPA) : des droits sociaux attachés à la personne et alimentés par l'exercice d'un emploi et par la solidarité professionnelle ou nationale. La Fédération y a vu un levier pour réduire les inégalités, prévenir le chômage de longue durée, améliorer l'accès aux droits et reconnaître l'engagement citoyen. Elle a promu cette vision en

2016, notamment lors du débat parlementaire, communiquant ses propositions lors de l'examen de la loi El Khomri, qui donnait son premier contenu au compte. Si le CPA qui entre en vigueur en 2017 reste modeste, il comporte toutefois des avancées répondant à ces demandes, telles que la reconnaissance du bénévolat, créateur de droits à la formation.

PLAN PAUVRETÉ : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Le collectif Alerte a multiplié les rencontres avec le gouvernement pour partager ses priorités pour la dernière année de mise en œuvre du plan. Après des échanges avec les cabinets ministériels concernés, Alerte a été reçu **début avril** par le Premier ministre, Manuel Valls, puis par Ségolène Neuville. La Fédération a participé à ces rendez-vous, rappelant les enjeux pour les personnes et les associations sur tous ses champs d'expertise.

RHÔNE-ALPES

Changeons de regard sur le mal-logement !



À l'occasion de la fin de la trêve hivernale, quatorze associations réunies au sein des associations unies de Rhône-Alpes (AURA) se sont mobilisées autour d'un événement culturel et militant afin de dénoncer le mal-logement et les remises à la rue à la fin du mois de mars. Cette mobilisation a permis de dénoncer des situations inadmissibles qui perdurent dans cette région et de rencontrer les citoyens pour les informer et tenter de faire évoluer leur regard sur cette question du mal-logement. Cet événement a été organisé avec le Caravanserail, qui, avec son bus vidéo, propose de nouvelles formes de diffusion et de créations audiovisuelles. Projections vidéo, bibliothèque vivante, photomaton, disco soupe... ont permis aux associations et au grand public de se rencontrer autrement.

Projections vidéo, bibliothèque vivante, photomaton, disco soupe... ont permis aux associations et au grand public de se rencontrer autrement.



DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL : UN NOUVEAU CADRE DE RÉFÉRENCE

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a mis en place des groupes de travail avec les acteurs du secteur social et médico-social auquel la Fédération a participé. Son objectif ? Mieux sensibiliser les associations et les organismes à la protection des données des personnes qu'elles accompagnent et faciliter leurs démarches de déclaration des dossiers et des fichiers informatisés qu'elles utilisent. Ces travaux ont conduit à l'adoption **le 14 avril** d'une « autorisation unique de traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et le suivi social des personnes » (« AU-48 »). Ce nouveau cadre de référence pour le secteur sera suivi d'un guide qui se présentera sous forme de fiches pratiques. Elles reprendront de manière pédagogique les règles de loi « informatique et libertés » de 1978 et seront illustrées de situations concrètes rencontrées par les organismes ou les personnes accompagnées dans le traitement des données à caractère personnel.



Océan Indien

Cap sur la santé à la Réunion

La Fédération Océan Indien a lancé en 2016 une action de co-formation à destination à la fois des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux.

Deux journées axées autour de la problématique de l'addiction de la Réunion ont été organisées en partenariat avec l'association « Kaz Oté » à Saint-Paul. L'idée était de réunir les personnes accompagnées et les travailleurs sociaux autour d'un langage commun. Les professionnels présents ont pu parler de la question de l'addiction en utilisant un autre support que l'accompagnement social, et les personnes accompagnées évo-

quer la thématique sans se sentir stigmatisées. Différents points ont été abordés : l'historique et la définition de l'addiction, les spécificités liées au territoire de la Réunion, la notion de dépendance, les types de préventions en addictologie, les lois existantes, les associations et les dispositifs présents localement et qui accueillent et accompagnent les personnes souffrant de troubles addictifs.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Un partage de bonnes pratiques entre accueils de jour

La Fédération Bourgogne-Franche-Comté a organisé une journée régionale des accueils de jour **le 7 avril** à Dôle. L'organisation de cette journée répondait tant à un besoin d'échanges et de partage des bonnes pratiques entre accueils de jour, qu'au souhait de contribuer au colloque national des accueils de jour prévu en octobre 2016. Au croisement de ces deux dynamiques, trois thématiques de travail ont émergé : l'articulation entre le travail des professionnels et l'intervention des

bénévoles ; l'accueil et l'accompagnement réalisés dans les accueils de jour, face à des publics de plus en plus nombreux et variés ; et l'ouverture de l'accueil de jour sur son territoire et les partenariats. La journée a réuni 12 accueils de jour de Bourgogne-Franche-Comté, soit 40 personnes (hors intervenants), qui ont accueilli très positivement ce rapprochement, source d'enrichissement mutuel.



Création d'un parcours de sortie de la prostitution et de réinsertion sociale et professionnelle

La loi du **13 avril 2016** visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées prévoit, outre la pénalisation du client, dans son article 5, la création d'«un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle proposé à toute personne victime de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle» accompagnée par une association agréée. Dans chaque département, ce parcours sera proposé par une instance chargée d'organiser et de coordonner l'action en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, et autorisé par le préfet après avis de l'instance départementale. Il sera élaboré à partir de l'évaluation des

besoins sanitaires, professionnels et sociaux de la personne avec l'aide d'une association agréée qu'elle aura choisie et qui l'accompagnera. Un décret du 28 octobre 2016 précise les modalités de sa mise en œuvre et de l'agrément des associations participant à son élaboration. Les personnes de nationalité étrangère concernées pourront bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour de six mois renouvelable (avec autorisation de travail) à condition de mettre fin à leur activité de prostitution, ainsi que d'une aide financière. La Fédération s'est mobilisée tout au long de l'examen du projet de loi pour que la singularité de chaque situation puisse être véritablement prise en compte dans le cadre d'un accompagnement social global.

VERS UNE FUSION DES MINIMA SOCIAUX ?

Après avoir travaillé à la réforme de l'aide aux travailleurs pauvres, Christophe Sirugue a été chargé par le Premier ministre d'une mission sur la réforme des minima sociaux. **Le 18 avril**, il remettait son rapport, proposant trois scénarii de réforme et indiquant sa préférence pour une fusion des minima en une couverture commune, complétée par un complément d'insertion ou de soutien, selon que la personne soit encore active ou retirée du marché du travail. Points communs à ces différents scénarii : l'ouverture des minima sociaux aux jeunes et le renforcement des politiques d'insertion. Associée à ces réflexions, la Fédération a exprimé son soutien à l'amélioration et à la fusion des minima. Fin 2016, le gouvernement annonçait l'application de plusieurs mesures de simplification du RSA et de l'AAH préconisées par le rapport, et la création d'un fonds pour soutenir les politiques d'insertion.

ALSACE

Connecter les jeunes aux entreprises du numérique



Depuis trois ans, l'association régionale en Alsace travaille à l'outillage des professionnels de l'insertion et les publics qu'ils accompagnent afin de développer des pas-

serelles avec les entreprises. C'est dans ce cadre qu'un partenariat avec SYNTEC Numérique, le syndicat professionnel des entreprises de service du numérique, s'est mis en place et a donné lieu à un projet soutenu par le Fonds social européen. L'objectif était de mettre en relation 15 jeunes de moins de 25 ans en démarche d'insertion professionnelle avec des entreprises du numérique. À l'occasion d'une stammtisch organisée **le 28 avril**, les jeunes ont pu découvrir les métiers du numérique, les formations, et les prérequis du secteur. Puis lors d'un « job dating », ils ont été mis en situation de recrutement avec des entreprises. Tout au long du projet, un suivi des jeunes a été effectué avec évaluation, orientation ou ré-orientation si besoin.

Sur les 15 personnes accompagnées lors de ce projet, 7 ont trouvé un emploi, et 4 ont intégré une formation qualifiante.

PAYS DE LA LOIRE

« Pauvres parents ! »

La Fédération s'est associée à la Fédération des centres sociaux et socio-culturels 49-53 pour organiser une journée baptisée « *Pauvres parents !* » **le 26 avril**. Cette rencontre, qui a réuni professionnels, personnes accueillies et bénévoles issus des deux réseaux, visait à explorer les besoins, et réponses apportées aux familles précaires. La journée comprenait l'intervention du pédopsychiatre Frédéric Jésus, puis des ateliers sur les thèmes : départ en vacances, parents en contexte interculturel, insertion professionnelle, participation des parents et place des pères. Ces ateliers transversaux ont également permis d'identifier des pistes de coopération entre les deux réseaux. Une table ronde avec la participation de la CAF 49 et de la Fédération nationale des centres sociaux a relié les débats à l'élaboration des schémas départementaux de services aux familles. À l'issue de la journée, une commission « *Parentalité* » a été créée en Pays de la Loire.

DES PISTES POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Parce que la Fédération accueille de plus en plus de familles, le groupe d'appui national « *enfance/famille* » a souhaité faire connaître les actions des associations adhérentes en faveur de l'accueil et de l'accompagnement, notamment celles concernant le soutien à la parentalité. Les activités et les dispositifs ayant un impact positif sur l'accueil des parents et des enfants sont décrites de manière pédagogique et synthétique dans des fiches pratiques. Différents thèmes sont abordés comme des projets autour d'espace et d'accompagnement à la parentalité, la conciliation de la vie de parents avec la vie personnelle et professionnelle, le maintien du lien parental... Ces fiches ont pour objectif de développer le partage d'expériences, valoriser les actions innovantes et réussies d'accompagnement des parents et des enfants, et favoriser la mise en place de ces activités au sein des structures. Elles aident également les intervenants sociaux qui souhaiteraient mettre en place de nouvelles activités et sont téléchargeables sur le site internet de la Fédération.

OCCITANIE

Faire face aux violences conjugales

Le 10 mai à Toulouse, l'association régionale a réuni plus de 150 personnes - intervenants sociaux, élus, représentants d'institutions - à l'occasion d'une journée régionale sur les violences conjugales, portée par la commission Égalité femmes-hommes qui travaille depuis plus de 10 ans sur cette thématique. L'objectif : donner des clés théoriques et pratiques aux travailleurs sociaux pour mieux appréhender ces situations. Lors d'une première conférence Patricia Romito, chercheuse et professeure en psychologie sociale à l'université de Trieste, a apporté des éléments d'analyse sociologique et historique pour comprendre les vio-

lences conjugales faites aux femmes. Ensuite, Hélène Chayrigues, avocate au barreau de Toulouse, a abordé, via des cas concrets, le contexte juridique, civil et pénal, de lutte contre ces violences. Enfin, le film « *Fred et Marie* » dénonçant la violence psychologique au sein des couples, plus sournoise mais tout aussi cruelle, a été projeté. Une mallette pédagogique numérique a été diffusée pour aider à répondre aux besoins et questions des professionnels qui repèrent, orientent, accueillent et accompagnent les femmes et enfants qui subissent ces violences.

Appel associatif pour un plan d'urgence national sur l'accueil des migrants

Les nombreuses opérations d'évacuation des campements parisiens menées depuis 2015 ont mis en lumière l'inadaptation des solutions proposées par l'État en termes d'accueil des migrants, qu'il relève du droit d'asile ou d'un accueil humanitaire.

Ainsi, lors de l'évacuation du Lycée Jean Jaurès à Paris dans le 19^e arrondissement **le 4 mai**, la Fédération des acteurs de la solidarité, en lien avec huit autres associations, a appelé à la mise en œuvre d'un plan d'urgence nationale interministériel sur l'accueil des migrants.

Ce plan interministériel poursuivait un objectif essentiel: celui du respect des droits fondamentaux des migrants.

En effet, les dérives qui pouvaient être constatées lors de certaines opérations d'évacuation ont poussé les associations à rappeler les principes intangibles de l'ac-

cueil humanitaire inconditionnel et de l'accompagnement social. Autant de missions incompatibles avec le tri des personnes, les pressions policières et les menaces de mesures de reconduite à la frontière dont les personnes faisaient l'objet.

Ce plan de mobilisation nationale présentait également un certain nombre de conditions pour améliorer la situation des migrants en France. Il s'agissait tout d'abord de renforcer les capacités d'accueil au-delà des centres d'accueil et d'orientation (CAO) en mobilisant l'ensemble des acteurs, notamment les bailleurs sociaux et en faisant appel à la réquisition des logements vacants, en lien avec les SIAO pour éviter toute concurrence entre les publics. Les maraudes sociales devaient ainsi être renforcées pour éviter toute reconstitution de campements. Les associations demandaient également à ce

Ce plan interministériel poursuivait un objectif essentiel: celui du respect des droits fondamentaux des migrants.

que l'ouverture de places dédiées à l'accueil des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale soit massivement renforcée pour fluidifier les sorties d'hébergement et que les perspectives d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale fassent l'objet d'une réelle politique volontariste.

RHÔNE-ALPES

Quelles nouvelles pratiques du travail social ?

Quelques années après son lancement en France, le programme « *Un chez soi d'abord* », visant à favoriser l'accès et le maintien dans un logement ordinaire de personnes sans-abri atteintes de troubles psychiques, a fait l'objet d'une évaluation. En quoi consiste cette expérimentation ? Quels sont les résultats ? Quelles nouvelles pratiques du travail social implique-t-elle ? La journée organisée **le 28 avril** à Lyon pour les équipes, les personnes accompagnées, et les administrateurs du réseau, a réuni une centaine de personnes autour de cette déclinaison du Housing First en France et son impact sur l'évolution des pratiques professionnelles dans l'accompagnement social. Suite à cette journée, en présence des acteurs marseillais et lillois, la Fédération a lancé un groupe de travail régional « Logement d'abord » en vue d'une appropriation de ces nouvelles pratiques par le réseau, dans la perspective de déploiement de « *Un chez soi d'abord* ».



Top départ pour l'expérimentation SEVE

Les 16 SIAE sélectionnées bénéficient de l'accompagnement de l'équipe de formateurs d'ONC Développement et d'un financement direct pour mettre en place des stratégies dites de « médiation active ».

Une structure d'insertion peut-elle développer une offre de services à destination des employeurs de son territoire ? Quels sont les enjeux pour l'accompagnement des salariés ? Ces derniers peuvent-ils espérer trouver un emploi sans attendre la fin de leur contrat d'insertion ? Grâce à l'expérimentation nationale SEVE (SIAE et entreprises vers l'emploi), initiée **en juin**, la Fédération souhaite répondre à ces questions, et faire évoluer tout le secteur de l'insertion par l'activité économique.

Dix porteurs de projets répartis dans trois régions - Occitanie, Centre Val-de-Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur - se sont ainsi lancés dans ce défi. Parmi les structures expérimentatrices, des ateliers et chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion et également un atelier d'adaptation à la vie active, aux secteurs d'activités variés: services à la personne, maraichage biologique, entretiens des espaces verts, restauration collective... Elles font toutes le pari de développer une expertise sur les ressources humaines, les pratiques de recrutement et l'intégration dans l'entreprise ou encore la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les 16 SIAE sélectionnées bénéficient de l'accompagnement de l'équipe de formateurs d'ONC Développement et d'un financement direct pour mettre en place des stratégies dites de « médiation active ». Le cabinet de formation part des propositions du terrain pour permettre à chaque SIAE d'élaborer une stratégie de médiation qui lui est propre.

En six mois d'accompagnement, les premiers changements sont amorcés: les structures CASTA, ISCRA et Herisson Belor ont élaboré une plaquette de présentation de l'offre de services à destination des TPE et PME, la Glanerie parle « entreprises » dès la première rencontre avec les salariés en insertion et a modifié son livret d'accompagnement, la Clède a opéré un travail en équipe sur la définition des rôles de chacun dans la relation aux entreprises.

Des évaluateurs externes interviennent tout au long de l'expérimentation pour étudier les effets des stratégies de médiation.

La Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle, le Fonds social européen, la Direction générale de la cohésion sociale et la Fondation de France sont partenaires de ce projet qui se poursuivra jusqu'en décembre 2017.

En finir avec les idées reçues sur la fraude sociale

Fin mai, plusieurs sénateurs Les Républicains ont présenté une proposition de loi visant à « améliorer l'accès aux droits et la lutte contre la fraude sociale ». ATD Quart Monde, Emmaüs France, le Secours Catholique et la Fédération des acteurs de la solidarité se sont alors mobilisés pour dénoncer cette proposition tendant à renforcer la suspicion vis-à-vis des personnes précaires. Les quatre associations ont insisté sur le fait que le Sénat se trompait de combat, puisqu'actuellement la part de fraudeurs parmi les allocataires du RSA est estimée à 6,4 %, soit une centaine de millions d'euros, quand la fraude fiscale représente un manque à gagner de plus de 70 milliards d'euros chaque année pour les finances publiques. Elles ont donc invité les auteurs à se concentrer sur les véritables enjeux de lutte contre la pauvreté tels que la réduction du non-recours aux droits, l'accompagnement des allocataires vers l'emploi, la formation des chômeurs de longue durée, et plus largement l'avenir des 8,5 millions de personnes qui vivent encore sous le seuil de pauvreté.

Afin de rétablir quelques vérités sur les enjeux des minima sociaux, sept affirmations répandues dans l'opinion publique, mais souvent fausses, ont également été relayées sur les réseaux sociaux, avec des argumentaires pour en finir avec ces idées reçues.





Coup de projecteur sur la médiation culturelle

Le 9 juin, la Fédération des acteurs de la solidarité et Cultures du cœur ont organisé un colloque national intitulé « *Le travailleur social peut-il devenir un médiateur culturel ?* », rassemblant 240 intervenants sociaux, acteurs du secteur culturel et personnes accompagnées à Paris. Enjeu politique depuis plusieurs années, la médiation culturelle dans le champ social mobilise des milliers de structures sociales et culturelles : sorties et parcours culturels, pratiques amateurs, théâtres-forums, rencontres, ateliers de pratiques artistiques... De nombreux projets révèlent de nouvelles pratiques de l'action sociale, intégrant l'accès aux droits culturels des personnes comme une composante à part entière de l'accompagnement proposé. Ce colloque a permis de s'interro-

ger sur la place de la culture dans l'accompagnement social, en tant que droit fondamental et comme outil d'insertion sociale, de citoyenneté et de vivre-ensemble. Mais aussi de questionner des acteurs culturels sur la prise en compte du champs social dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles. L'après-midi s'est terminée par la remise du Prix Cultures du Cœur, qui a récompensé trois projets innovants d'action culturelle dans le secteur social, portés par des structures d'Ile-de-France. Cette initiative a relancé la dynamique entre les deux réseaux et une convention de partenariat sera signée en 2017 pour développer des actions communes favorisant l'accès aux droits culturels des personnes en situation de précarité qui pourront se décliner auprès des acteurs de terrain.



Et si la culture était un besoin essentiel ?

Si l'art et la culture ont fait leur entrée dans le champ social depuis bien longtemps, leur rôle, leur place et leur utilité sont encore source de débats au sein des établissements sociaux. En avril, le dossier du magazine trimestriel F était donc consacré aux initiatives d'associations, adhérentes ou non, visant à favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de précarité et l'appropriation des pratiques culturelles par les travailleurs sociaux.

ILE-DE-FRANCE

Mise en place d'une commission « Culture, sports, loisirs »

Les pratiques culturelles et sportives sont des leviers à valoriser dans le champ de l'insertion sociale. Elles facilitent la création de liens différents avec les personnes, invitées à participer à des activités qui les mobilisent autrement. L'association régionale d'Ile-de-France a décidé de relancer la réflexion autour de cette thématique en créant une commission « Culture, sports, loisirs » dont la première réunion s'est tenue **en juin**. Quatre objectifs pour ce groupe : recenser les actions réalisées en région parisienne ; lister les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques des acteurs sociaux ; identifier les compétences et les métiers mobilisés et le rôle joué par les services civiques et des bénévoles ; et, enfin, évaluer les bénéfices attendus dans l'accompagnement social en termes de mobilisation et d'expression des personnes, d'accès aux soins, d'inclusion sociale et de réinsertion.



« Fous, et alors ? »

Nouveau partenaire de la Mad Pride, la Fédération a participé à son défilé, festif et militant, **le 11 juin**, à Paris.

L'association la « Mad Pride », créée en 2014, s'inscrit dans un mouvement de lutte contre toute forme de discrimination des usagers en santé mentale. Elle fédère, autour d'une Charte, des associations d'usagers en santé mentale, en situation d'addiction, ainsi que des personnes ayant des problématiques de santé mentale.

Parmi les messages portés lors de cette manifestation : la non discrimination des personnes en souffrance psychique et la nécessité de promouvoir la participation et l'exercice d'une pleine citoyenneté des personnes.

Nouvelle opportunité d'interpeller les politiques pour préserver l'accès aux droits et aux soins en santé mentale, la manifestation, bien relayée dans les médias, s'est conclue par des prises de parole communes de Philippe Guérard, président d'Advocacy France et Florent Guéguen, directeur général de la Fédération, en présence de la radio Vivre FM, partenaire de l'événement.

Comment suivre un traitement quand on est à la rue ? Comment éviter de basculer dans la précarité quand l'état de santé fragilise ? C'est pour répondre à ces questions que la Fédération a particulièrement insisté sur l'importance des mobilisations associatives communes pour défendre le droit au loge-

ment, à l'emploi, à l'accompagnement santé et à la participation des personnes précaires en souffrance psychique afin qu'elles puissent être reconnues de plein droit dans la société. Elle a également co-signé une tribune, consultable sur le site internet de la Fédération, avec la Mad Pride.

Comment suivre un traitement quand on est à la rue ?
Comment éviter de basculer dans la précarité quand l'état de santé fragilise ?

BOURGOGNE-FRANCE-COMTÉ

Fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté

La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté s'est réalisée rapidement. Elle est le fruit de la volonté des deux conseils d'administration d'unir leurs forces et de devenir des acteurs de la solidarité dans ce grand territoire. Depuis plusieurs années, les FNARS Bourgogne et Franche-Comté organisaient déjà des journées de travail à l'échelle de la grande région, et proposaient un catalogue de formations mutualisées.

Dès le milieu de l'année 2015, les bureaux des deux FNARS se sont rencontrés. Un état des lieux des caractéristiques des deux associations régionales (l'une plutôt axée AHIL et santé, l'autre plutôt IAE) et de leur complémentarité a permis de poser les jalons

d'une autre gouvernance et représentation territoriale, s'appuyant sur des statuts renouvelés et adaptés à cette nouvelle configuration.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du **14 juin** à Dole, les deux associations ont fusionné, constituant ainsi la Fédération Bourgogne-Franche-Comté, dont le siège est basé à Chenôve, à côté de Dijon, et qui possède également des bureaux à Mâcon et Besançon. Elle compte désormais 57 organismes adhérents, et 102 établissements, œuvrant dans les domaines de l'hébergement, de l'accompagnement social dans le logement, de la santé et de l'insertion par l'activité économique. Une proximité affirmée pour un maillage associatif particulièrement riche.



Nouveau nom et nouveau projet fédéral

Lors de l'Assemblée générale **le 17 juin** à Paris, les adhérents ont voté à l'unanimité pour que la FNARS change de nom et devienne la Fédération des acteurs de la solidarité dès janvier 2017. Un nouveau nom qui affirme davantage l'identité de la Fédération comme réseau généraliste ouvert à la société civile et œuvrant pour la solidarité et la citoyenneté. Fruit d'une année de travail avec les adhérents, les élus et salariés des associations régionales et du siège fédéral, le Projet fédéral 2016-2021 a également été voté le 17 juin. C'est dans un contexte économique, politique, social et international incertain, terre propice aux inégalités, que la Fédération a dû réfléchir et exprimer de nouveaux

objectifs prioritaires. Face à l'augmentation des familles précaires, des travailleurs pauvres, du nombre de chômeurs de longue durée, et une crise migratoire sans précédent en Europe, les adhérents sont en effet appelés à s'adapter pour maintenir un accompagnement de qualité, encadrer des équipes en mal de reconnaissance ou dépassées par des contraintes administratives et financières. À la fois ambitieux et réaliste, ce Projet fédéral, intitulé «*La solidarité, un investissement collectif*», présente les valeurs et objectifs qui guideront la Fédération pour les cinq prochaines années. Solidarité, citoyenneté, militantisme et territoires sont au cœur de ce nouveau projet fédéral qui s'articule autour de cinq axes :

La FNARS change de nom et devient la Fédération des acteurs de la solidarité.

- renforcer l'engagement militant et collectif des associations ;
- prévenir, anticiper et agir contre la reproduction des inégalités ;
- inclure les plus fragiles, soutenir leur projet de vie ;
- développer des politiques sociales qui s'appuient sur les ressources de chaque territoire ;
- consolider le modèle économique du réseau en s'ouvrant à d'autres pratiques.



AQUITAINE

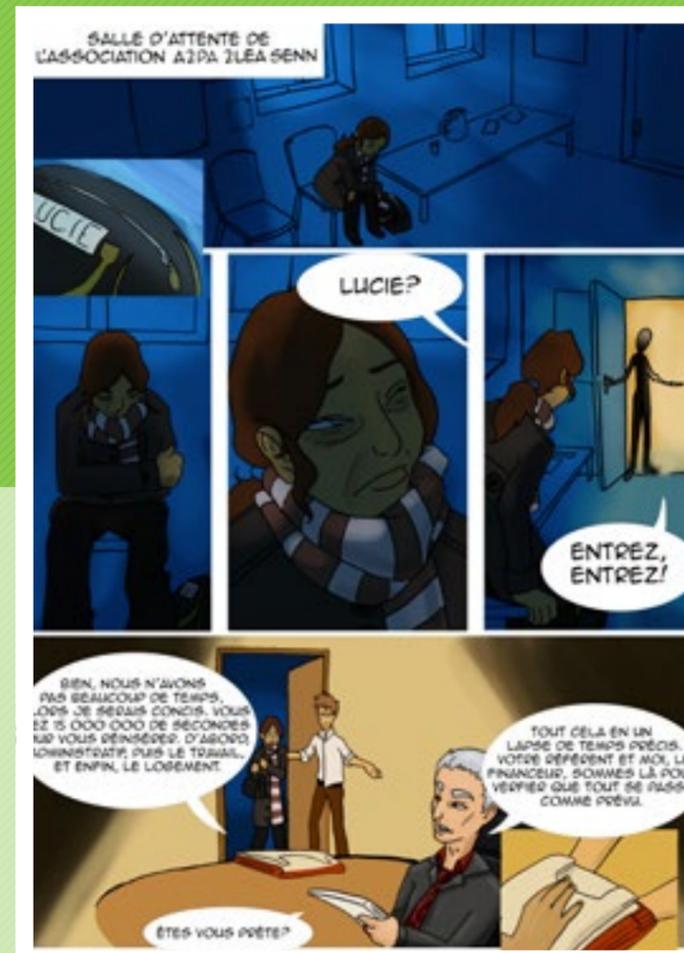
L'innovation sociale en ligne de mire

Le 2 juin, en partenariat avec le CNAM et la Fédération des centres sociaux de Gironde, l'association régionale d'Aquitaine a organisé une rencontre autour de l'innovation sociale, l'ESS et l'histoire du secteur associatif. Epicerie sociale, chantiers d'insertion, centres sociaux, groupements d'employeurs, coopératives d'emplois, ils étaient nombreux à partager leur expérience et montrer à quel point

l'acteur associatif se mobilise pour donner naissance à des initiatives pertinentes, locales, durables et porteuses d'emploi dans un territoire. Certaines ont même pris une importance nationale, voire européenne. Cette journée a également été l'occasion de parler diversification des financements, espace de coopération et complémentarité entre action citoyenne et pouvoirs publics.

Un appel collectif pour un accueil digne des étrangers

Le 20 juin, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, 85 organismes de solidarité, dont la Fédération des acteurs de la solidarité, ont signé un manifeste pour un accueil digne et respectueux des droits fondamentaux des étrangers en France. Elles y demandaient notamment un accès sécurisé des étrangers au territoire français et européen, un plan national sur le premier accueil et l'amélioration de l'accueil des étrangers afin de construire une société plus ouverte et solidaire.



BRETAGNE

Histoires courtes, et si tout était vrai ?

Durant deux ans, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a accompagné et soutenu la création d'un album combinant des scénettes de roman-photo et des illustrations, le tout rédigés lors d'ateliers d'écriture. Fruit d'une co-construction entre personnes accueillies, professionnels et administrateurs des associations ADALEA, APE2A et de la Mutualité Française, ce projet, soutenu par la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire et la Fondation JM Bruneau dénonce les idées reçues qui stigmatisent les personnes en situation de précarité.



HAUTS-DE-FRANCE

Les accueils de jour parlent santé



Dans le cadre de la semaine nationale de la solidarité et en amont du colloque national consacré aux accueils de jour, la région Hauts-de-France a choisi d'aborder la thématique « santé » lors d'une rencontre régionale **le 23 juin**.

« Bonjour, vous allez bien ? » : quatre mots d'introduction pour lancer les échanges entre les 55 participants, professionnels et personnes accompagnées, sur les pratiques professionnelles liées à la santé en accueil de jour. La demi-journée s'est poursuivie en trois temps : une plénière animée par la Fédération Hauts de France, un temps d'échanges autour des résultats intermédiaires d'une action nommée « Parlons Santé ensemble : regards croisés sur le logement, la santé et la précarité », réalisée par le Réseau Diabète Obésité Métropole Lilloise, et une présentation de la plateforme des propositions mise en œuvre dans le cadre de la semaine des accueils de jour par la Fondation Abbé Pierre.

Cinq ateliers thématiques ont ensuite été proposés aux participants afin d'identifier les bonnes pratiques et d'identifier les freins sur les sujets suivants : prévention et dépistage, accès aux droits et aux soins, continuité des soins et du traitement, hygiène et alimentation, et la santé comme levier vers l'insertion.

OCCITANIE

115/SIAO : une journée d'échanges pour améliorer les dispositifs

Le 30 juin, à Narbonne, s'est tenu le premier CRPA grande région (Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon). Une rencontre qui a réuni 65 personnes venues de toute l'Occitanie, pour partager leurs expériences, regards et propositions sur la thématique « 115/SIAO : quelle place pour les personnes en situation de précarité ? ». C'est à l'initiative et avec une forte implication des délégués des deux CRPA que cette journée a été organisée. Un véritable travail d'équipe et de coopération qui a abouti à une rencontre enrichissante. Afin que tous comprennent le fonctionnement d'un SIAO, les SIAO Haute-Garonne, Hérault et la DRJSCS se sont succédés pour présenter le dispositif et répondre aux différentes interrogations. L'après-midi a été consacrée aux travaux de groupe sur les critères de priorité pour l'accès au logement, la simplification des démarches d'accès au logement, les attentes des personnes vis-

C'est à l'initiative et avec une forte implication des délégués des deux CRPA que cette journée a été organisée.

à-vis du SIAO, les bonnes questions à poser aux personnes qui contactent le 115/SIAO, ou encore le rôle et la place que peuvent avoir les représentants des personnes accueillies accompagnées au sein des SIAO.

Ces temps d'échanges et de débat ont mis en lumière un élément essentiel pouvant améliorer la qualité de ces dispositifs : l'écoute accordée aux personnes qui appellent et qui sont prises en charge par le 115 ou le SIAO.



ÉTÉ

Étude nationale des coûts : quatre régions accompagnées

En 2016, quatre associations régionales de la Fédération (Bourgogne, Nord Pas-de-Calais, Pays de La Loire et Ile-de-France) faisaient partie du plan d'accompagnement réalisé avec la DGCS sur l'étude nationale des coûts (ENC). Une étude qui a vocation à devenir un outil de pilotage du secteur « accueil, hébergement, insertion » (AHIL) pour l'évaluation des besoins d'hébergement dans les territoires et l'offre proposée par les associations gestionnaires. Le premier des trois objectifs de ce plan 2016 était de permettre aux associations gestionnaires de situer leurs coûts et leurs repères organisationnels (nombre d'ETP,...) par rapport

aux données régionales et nationales dans le cadre d'analyse de groupe. Les difficultés énoncées (notamment remplir les coûts tels qu'ils sont dans la réalité et non selon les financements alloués) ont été regroupées dans des fiches techniques proposées à la DGCS en vue d'une amélioration des règles de remplissage, d'une homogénéisation des données indispensables pour une analyse fiable. Enrichir l'ENC d'une dimension qualité en vue d'une amélioration du service rendu à la personne a constitué le deuxième objectif du plan d'accompagnement de l'année. Vingt critères qualité pour éclairer les données organisa-

tionnelles et comptables et faciliter le dialogue avec les services de l'État ont été rédigés à partir du Référentiel national des prestations du dispositif AHIL et des observations des adhérents. Ils ont été proposés aux membres du groupe du COPIL ENC de la DGCS. Le troisième objectif portait sur la co-construction d'une méthodologie d'utilisation des données de l'ENC pour des dialogues de gestion collectifs et individuels constructifs entre les opérateurs, les services déconcentrés et les fédérations. En 2017, deux nouvelles associations régionales seront accompagnées dans ce travail (Occitanie et PACA). ➤



CONGRÈS : LANCEMENT DU TRAVAIL SUR LES PROPOSITIONS

Afin de construire la plateforme de propositions à destination des candidats à l'élection présidentielle, la Fédération a organisé, **de juillet à novembre**, une quinzaine de rencontres régionales avec les adhérents. Dans une démarche de réflexion participative et collective, il s'agissait de recueillir leurs préoccupations et leurs recommandations autour de quatre axes : jeunesse, prévention de la précarité, citoyenneté et pouvoir d'agir, et investissement dans une société plus solidaire. Une application développée pour la Fédération par « SucceedTogether » a permis de capitaliser, au niveau national et par champ sémantique, les réflexions issues de ces rencontres. ➤

PACA CORSE DOM

Pour le respect du principe d'inconditionnalité

Alors que, depuis plusieurs mois, les adhérents alertent la Fédération sur les entorses régulières faites au principe d'inconditionnalité de l'accueil par les services de l'État, reposer collectivement le cadre de ce principe et en interroger les modalités de mise en œuvre est apparu indispensable. Faut-il, face à la pénurie de solutions, hiérarchiser les vulnérabilités en fonction du statut des personnes, de leurs problématiques de santé ou de leurs ressources ? Comment proposer un accueil inconditionnel alors que les places manquent ? Quel code de référence pour les acteurs de l'AHIL : le CASF ou le CESEDA ? La jurisprudence fait-elle loi ? Autant de questions abordées au cours d'une rencontre organisée **le 28 juin** à Aix-en-Provence, avec notamment les interventions de la juriste et de la chargée de mission Habitat du siège national, et de l'implication de la conseillère au Défenseur des droits. C'est fort d'une parole commune sur le respect du principe d'inconditionnalité que les participants sont sortis de cet échange.



Réaffirmer les droits sociaux en Europe

Afin de répondre aux critiques vis-à-vis des politiques d'austérité dans la zone euro et de réaffirmer les principes et les droits sociaux devant être garantis en Europe, la Commission européenne a lancé la constitution d'un pilier européen des droits sociaux.

Après la publication d'un premier document en mars 2016, une consultation a été ouverte auprès de la société civile, des partenaires sociaux et des citoyens afin d'en enrichir le contenu. Dans sa réponse, la FEANTSA (Fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abri), dont la Fédération est adhérente, s'est félicitée de l'inclusion de l'accès au logement et du soutien aux personnes sans-abri dans le document. Elle a demandé que soit adoptée une approche fondée sur la jurisprudence européenne et internationale, qui garantit

déjà un certain nombre de droits. La FEANTSA a également formulé le souhait que cette initiative donne lieu à des objectifs opérationnels et suivis, pour aboutir à un réel changement de politiques, et non à un énième texte sans valeur légale sur l'Europe sociale.

Après la publication d'un premier document en mars 2016, une consultation a été ouverte auprès de la société civile, des partenaires sociaux et des citoyens afin d'en enrichir le contenu.

PREMIÈRE PIERRE POUR LE SERVICE CIVIQUE

En août 2016, la première volontaire commençait sa mission de service civique au sein d'une structure adhérente grâce à l'agrément de la Fédération. Depuis, une vingtaine de volontaires, répartis dans toute la France, ont entamé leur service civique pour des missions d'une durée de 8 mois. Parmi les 13 possibilités de missions agréées par l'Agence du service civique, celles qui sont le plus souvent choisies par les associations sont : « faciliter la connaissance du territoire de vie et son appropriation », « sensibiliser à des actions de médiation en santé » et « soutenir l'apprentissage de la langue française et à la sensibilisation à la culture française ».

ILE-DE-FRANCE

Quelle offre de parcours dans les chantiers d'insertion ?

La Fédération Ile-de-France a organisé le 1^{er} juillet, une journée régionale dédiée aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI) pour répondre aux enjeux de consolidation des actions des ACI et de maintien d'une offre de parcours d'insertion par l'activité économique adaptée aux personnes très éloignées de l'emploi.

Rassemblant plus de quarante structures, cette rencontre organisée en partenariat avec Chantier École Île-de-France a mis en lumière les pratiques émergentes et les problématiques relatives aux questions de mutualisation entre structures, et de formation des salariés en insertion. L'après-midi a été consacrée à

l'analyse prospective de l'évolution des modèles ACI. Une table ronde, associant la Directe, a permis de débattre et de valider les préconisations élaborées collectivement par les réseaux pour développer l'offre de parcours des ACI. Ces propositions ont été formalisées dans une publication (disponible sur le site internet de la Fédération) et diffusée auprès des principaux financeurs du secteur de l'IAE (État, région, conseil départemental).

À l'issue de cette journée, les travaux avec la Directe se sont poursuivis afin de mettre en œuvre certaines des propositions et d'élaborer une feuille de route commune pour 2017.

PACA CORSE DOM

Un combat mené avec les demandeurs d'asile

Été 2016. Alors que le nombre de demandeurs d'asile ne cesse de croître et que la chaleur estivale s'abat sur Marseille, l'État annonce l'épuisement des crédits dédiés à la mise à l'abri des primo-arrivants. Ce sont ainsi des dizaines de ménages qui se retrouvent sans solution. Face à cette situation, la Fédération des acteurs de la solidarité,

la CIMADE, la Fondation Abbé Pierre et l'URIOPSS, montent au créneau pour soutenir les familles et sensibiliser l'opinion publique sur le sort réservé aux demandeurs d'asile. Conférence de presse, référés liberté et mobilisation des instances nationales des quatre associations ont finalement amené l'État à revenir sur sa décision.

Des avancées sur la domiciliation

Publiée en juin, l'instruction relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable est le fruit de trois années de mobilisation associative pour porter une réforme de la domiciliation visant à unifier les régimes de domiciliation, simplifier les procédures, garantir l'inconditionnalité de la domiciliation et assurer un pilotage territorial de cette activité.

Inscrite dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, cette réforme constitue une avancée significative pour l'accès aux droits des personnes et la lutte contre les exclusions.

Si la Fédération reconnaît les avancées de la réforme : l'unification des régimes de domiciliation généraliste et de l'AME, l'affirmation de l'opposabilité de la domiciliation, l'extension

de la domiciliation aux droits civils ou encore la mise en œuvre d'un pilotage territorial du dispositif, elle poursuit ses travaux pour unifier l'ensemble des régimes de domiciliation, accompagner les acteurs et assurer le financement de cette activité.

Publiée en juin, l'instruction relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable est le fruit de trois années de mobilisation associative.



Ces femmes en détresse sociale

Premières victimes de la crise économique, beaucoup de femmes, qu'elles soient seules ou avec enfants, voient leur situation se précariser fortement. Nombreux sont les rapports, les études et les alertes du milieu associatif qui montrent la hausse significative du nombre de femmes à la rue, en situation de mal-logement, et de mères seules qui s'éloignent d'une insertion professionnelle stable et sont dans la survie. Le dossier du numéro 14 du magazine, paru en juillet, était dédié à la situation inquiétante de ces femmes en détresse sociale, et aux solutions développées au sein du réseau pour mieux les accompagner.

Interpellation du CSA contre l'émission « Rue des allocs »

Alors que la chaîne M6 devait diffuser le 17 août les deux premiers épisodes du documentaire-fiction intitulé « La Rue des allocs », la Fédération a demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) d'intervenir en urgence auprès de la direction de la chaîne pour suspendre la diffusion de ce programme multipliant les clichés

stigmatisants et honteux à l'égard des personnes en situation de pauvreté, rendues systématiquement responsables de leur situation. De nombreux téléspectateurs choqués par la diffusion des premiers épisodes ont suivi cette démarche. Malheureusement, le CSA a autorisé la diffusion des autres épisodes quelques mois plus tard.

SANS-ABRI : LES OUBLIÉS DE L'ÉTÉ

Le 12 août, la Fédération a publié les résultats du baromètre 115 analysant les demandes et réponses faites au numéro d'urgence dans 45 départements et à Paris au cours du mois de juillet. Plus de 89 400 demandes ont été faites au 115 (hors Paris) et seulement 33% de ces demandes ont abouti à un hébergement. La Fédération a pointé un manque de solutions d'hébergement, avec la fermeture des places hivernales notamment, alors que la demande d'hébergement est aussi forte l'été que l'hiver. Autre phénomène très inquiétant révélé dans ce baromètre : la forte progression sur une année des jeunes de 18 à 24 ans qui sollicitent le 115. Face à ces constats, la Fédération a rappelé l'importance de garantir une mobilisation constante autour des personnes à la rue, été comme hiver, en adaptant le parc d'hébergement et de logement aux besoins réels des plus démunis.

Évacuation de Calais : les exigences des associations

Après le démantèlement de la zone sud de Calais en mai, le gouvernement a souhaité, avec une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs intervenant dans l'accueil des migrants, démanteler en totalité le bidonville où vivaient entre 7 000 et 10 000 migrants dans des conditions indignes. L'objectif du démantèlement était de pouvoir orienter l'ensemble des personnes vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis dans toute la France. Ce démantèlement a eu lieu entre le 24 et le 31 octobre, avec le soutien de la Fédération des acteurs de la solidarité, compte tenu de la situation indigne dans laquelle étaient maintenus les migrants, dont un grand nombre d'enfants, parfois non accompagnés. Cependant, elle a porté un certain nombre de points de vigilance et de préalables à respecter pour le bon déroulement du démantèlement. Dans une lettre ouverte adressée aux ministres de l'Intérieur et du

Logement **le 24 août**, la Fédération a exigé qu'aucune évacuation n'ait lieu en l'absence d'hébergement disponible, condition sine qua non de la réussite d'une opération de démantèlement telle qu'envisagée à Calais. La lettre ouverte rappelait également que les conditions de fonctionnement des CAO devant accueillir les migrants de Calais devaient être améliorées, en menant notamment un travail sur la charte de fonctionnement ainsi que sur la situation des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin et des mineurs non accompagnés. Enfin, la Fédération des acteurs de la solidarité a également demandé, dans un courrier collectif envoyé le 29 septembre à François Hollande, le maintien du centre d'accueil de jour et du centre d'accueil provisoire dans la Lande pour garantir qu'un accueil humain et digne serait réservé aux exilés souhaitant – quelle que soit leur motivation – se rendre en Grande-Bretagne à partir de Calais.

La Fédération a exigé qu'aucune évacuation n'ait lieu en l'absence d'hébergement disponible, condition sine qua non de la réussite d'une opération de démantèlement telle qu'envisagée à Calais.

ILE-DE-FRANCE

Encourager la coopération dans l'IAE

Le 20 septembre, les associations Centre Val-de-Loire de la Fédération et de Coorace organisaient conjointement, avec l'appui de leurs sièges nationaux, une journée sur la coopération dans l'IAE. Objectif : encourager les partenariats entre structures, en montrant les champs sur lesquels ils pouvaient se développer et en donnant quelques repères méthodologiques pour bien coopérer. Les sièges des deux réseaux sont intervenus le matin sur ce sujet, reliant notamment la coopération avec

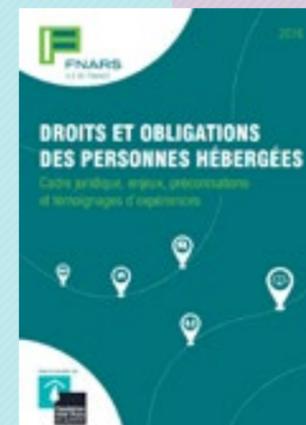
les grands enjeux actuels du secteur de l'insertion. La journée entendait également mettre les participants en situation, en les amenant à travailler ensemble l'après-midi en ateliers, à partir d'expériences de terrain, pour imaginer les coopérations qu'ils pourraient développer. La journée – bel exemple de coopération elle-même – a au final rassemblé près de 50 participants, satisfaits d'avoir pu se rencontrer et échanger, pour construire leurs coopérations futures.

ILE-DE-FRANCE

Quels droits et obligations pour les personnes hébergées ?

L'association régionale en Ile-de-France organise depuis 2012 des formations sur les droits et obligations des personnes hébergées au cours desquelles le besoin de création d'un outil de référence a régulièrement émergé. Pour y répondre, un manuel, réalisé par des juristes et des professionnels du secteur AHIL, a donc été édité en septembre. Il présente, par thématique, le cadre juridique, les difficultés parfois rencontrées par les associations pour l'appliquer, ainsi que quelques préconisations et des témoignages. Afin d'accompagner cette parution, la Fédération Ile-de-France a organisé une journée régionale **en septembre**, à laquelle ont participé plus de 90 personnes : travailleurs sociaux, personnes accompagnées, services de l'État... La parole a été donnée aux personnes accueillies qui ont rappelé les difficultés de la vie en

structure, leurs attentes en matière de participation, de révision de certains règlements intérieurs, et leur besoin d'être reconnu comme citoyens à part entière. Les équipes ont pu exprimer leurs difficultés comme l'effectivité de certains droits face aux enjeux de sécurité, d'équilibre du collectif, mais aussi aux injonctions des pouvoirs publics. Les travaux se poursuivront en 2017 autour de la question des fins de prise en charge.



HAUTS-DE-FRANCE

Quand les personnes accompagnées co-construisent la formation des travailleurs sociaux

Le plan d'action en faveur du travail social et du développement social prévoit d'associer les personnes accompagnées aux formations des travailleurs sociaux. L'IRTS Hauts-de-France l'a fait ! Intéressée par les questions de participation, la responsable des formations a sollicité Raoul Dubois et Dominique Calonne, délégués CRPA, pour construire un module de formation où l'apport théorique vient rencontrer la pratique. Un groupe de travail a été constitué avec des salariés de l'IRTS, deux membres du CRPA et du Collectif des SDF de Lille. Leur objectif : co-construire un module de formation d'une semaine ouvert aux promotions d'assistants sociaux, éducateurs spécialisés et éducateurs techniques en modifiant les présentations habituelles des contenus de formation pour prendre en compte le point de vue des personnes accompagnées. **Début septembre**, les journées de ce module de formation ont été organisées en deux temps : une approche théorique de la thé-

matique en matinée, les interventions des professionnels impliqués sur le terrain l'après-midi. C'est ainsi qu'un médecin du réseau santé précarité a été sollicité pour une intervention sur le thème « *Exclusion et souffrance psychique* », que la question du marché du travail a donné lieu à la diffusion du film « *La loi du marché* » suivi d'un débat avec des représentants syndicaux. Ce premier séminaire ayant fait l'objet de retours très positifs de la part des étudiants et des formateurs impliqués, les dates sont déjà prises pour co-construire un nouveau module de formation à la rentrée 2017.

Un groupe de travail a été constitué avec des salariés de l'IRTS, deux membres du CRPA et du Collectif des SDF de Lille.

RHÔNE-ALPES

Pour la promotion du travail pair

En 2015, plusieurs associations iséroises et lyonnaises se sont regroupées pour répondre à l'appel à projets innovants de la DIHAL et porter une mission de déploiement du travail pair. Le projet retenu consiste à développer ce mode d'intervention dans les structures sanitaires et sociales et à repérer les facteurs de succès. **En septembre 2016**, une journée d'étude a été organisée par le collectif SOIF, dont la Fédération fait partie, afin de mettre en perspective les apports et les enjeux du travail pair dans le secteur. Plus de 160 personnes y ont participé ainsi que des intervenants français, belges et québécois qui ont présenté leur démarche et leurs dynamiques d'actions.



AUTOMNE

Développer la probation en Europe

L'organisation européenne de probation (CEP), créée en 1981, réunit des institutions gouvernementales ou privées qui travaillent dans le domaine de la probation ainsi que des individus qui s'y intéressent à titre personnel. Leur préoccupation commune est la protection de la société sans recours à l'incarcération et la promotion de mesures et sanctions alternatives. **En octobre 2016**, la Fédération des acteurs de la solidarité, membre de

la CEP, a participé à son Assemblée générale à Bucarest. Ses statuts ont notamment été renouvelés pour s'adapter à l'évolution constante de la probation en Europe. À la suite de cette Assemblée générale, s'est tenue une conférence internationale sur les alternatives à la détention. Des conférences ont été organisées sur les réformes législatives en Europe et le rôle des alternatives à la détention, les normes et les valeurs euro-

péennes liées aux droits humains. Des ateliers de travail sur des thématiques telles que les femmes, la santé mentale, la radicalisation ont également eu lieu. La conférence a permis à des praticiens, des responsables, des universitaires et à toutes les personnes intéressées par la probation de se rencontrer et d'échanger sur les pratiques et les outils mis en place pour développer la probation dans 10 pays européens.

UN RÉSEAU UNIQUE DE RÉFÉRENTS SANTÉ

Le 6 octobre, la Fédération a réuni ses référents santé, qui la représentent dans des instances comme les conférences régionales de santé et de l'autonomie, les conseils territoriaux de santé ou la Conférence nationale de la santé. Après un éclairage sur la loi santé réalisée par la Direction générale de la santé, la matinée a été dédiée aux partenariats entre le secteur social, médico-social et sanitaire, l'accompagnement des personnes vieillissantes ou encore l'aller vers. Les propositions du groupe ont été intégrées au plaidoyer santé et à la plateforme de réformes prioritaires publiée par la Fédération dans le cadre des élections présidentielle et législatives. Afin que chacun puisse y voir plus clair sur son rôle et ses missions, l'après-midi a été consacré à la rédaction d'un document cadre sur le rôle des référents santé, leurs engagements et leurs attentes vis-à-vis de la Fédération et de ses associations régionales.

LA FÉDÉRATION, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DE SANTÉ MENTALE

Afin de mieux prévenir les troubles psychiques et psychiatriques et d'améliorer l'accompagnement de ceux qui en souffrent, le Conseil national de santé mentale a été lancé en **octobre 2016**. Réunissant les principaux acteurs impliqués, dont la Fédération des acteurs de la solidarité et les personnes en situation de précarité, ce conseil a pour objectif de « faciliter la mise en œuvre de la loi de modernisation de notre système de santé, contribuer à la réflexion sur l'élaboration des projets territoriaux de santé mentale, et veiller à la cohérence et à l'articulation des politiques des différents champs (prévention, sanitaire, social et médico-social) ». Membre de la commission « santé mentale et grande précarité », la Fédération s'attache à y faire vivre les grands principes de son plaidoyer santé mentale : la nécessaire implication des personnes, la coopération des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, l'aller vers et le logement d'abord.

Une tribune pour défendre les contrats aidés

La Fédération a proposé à ses partenaires associatifs, à des personnalités qualifiées (Thierry Pech, Dominique Méda, Bernard Gazier, Eric Heyer et Bruno Palier) et aux principaux syndicats salariés de signer un texte de défense des emplois aidés.

Malgré la persistance d'un fort taux de chômage, le gouvernement prévoyait en projet de loi de finances une baisse du volume total de contrats aidés en 2017. La Cour des Comptes, quant à elle, appelait dans un rapport sur l'insertion des jeunes à privilégier d'autres dispositifs. Enfin, la primaire de la droite a vu se multiplier les annonces de suppression ou de diminution drastique des emplois aidés en cas de victoire à l'élection présidentielle. Dans ce contexte, la Fédération a proposé à ses partenaires associatifs, à des personnalités qualifiées (Thierry Pech, Dominique Méda, Bernard Gazier, Eric Heyer et Bruno Palier) et aux principaux syndicats salariés de signer un texte de défense des emplois aidés. **Début novembre**, *Le Monde* publiait ce texte, rappelant que les emplois aidés sont en période de crise, le meilleur moyen pour des

personnes éloignées de l'emploi de rompre la spirale du chômage de longue durée et appelant à augmenter leur nombre. La Fédération et ses cosignataires, dont la CFDT et FO, ont notamment demandé une hausse du nombre de postes dans l'insertion par l'activité économique et le travail adapté, ces secteurs ciblant les personnes très éloignées de l'emploi et offrant une qualité d'encadrement et d'accompagnement. Elles demandaient également un renforcement de leur accès à la formation et des politiques d'insertion, refusant d'opposer quantité et qualité, en cette période d'urgence sociale.

Crédit d'impôt associatif : les associations reconnues, et aidées

Le 7 octobre, Manuel Valls annonçait la création du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires. Avec ce soutien de 600 millions d'euros par an au secteur privé non lucratif, il répondait favorablement à une demande portée depuis 4 ans par la Fédération. Le crédit d'impôt compétitivité emploi créé en 2012 ne s'appliquant qu'aux structures payant des impôts commerciaux, les associations étaient massivement exclues de cet outil de relance économique. Pointant l'inégalité de traitement qui en résultait mais aussi l'erreur de se priver ainsi d'un secteur créateur d'emploi, la Fédération s'était associée à un collectif animé par la FEHAP pour obtenir un soutien similaire pour le secteur associatif. Une mobilisation récompensée par cette annonce.



Les accueils de jour à l'honneur

Dans le cadre de son partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, la Fédération des acteurs de la solidarité a organisé le **20 octobre** le colloque national «*Exclusion, Pauvreté, Invisibilité: quels défis pour les accueils de jour?*» à Paris. Cet évènement, qui a réuni plus de 400 personnes, a permis de mettre en lumière la réalité des accueils de jour (ADJ), d'échanger sur les missions et les pratiques, mais aussi de dresser des propositions politiques et des pistes d'évolutions pour les professionnels, bénévoles et per-

sonnes accueillies des structures. Trois propositions de la Fédération et de la Fondation Abbé Pierre ont notamment été présentées: mettre en œuvre un plan d'humanisation des ADJ; créer un label «*ville accueillante*» qui engage les collectivités; doter les ADJ de postes informatiques en nombre suffisant. La Fédération et la Fondation Abbé Pierre souhaitent poursuivre l'animation des ADJ et porter conjointement des propositions politiques afin que le combat contre la pauvreté devienne la priorité de tous.

JOURNÉE DE RENTRÉE POUR LES MARAUDES ET LES SAMU SOCIAUX

La Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération nationale des Samu sociaux ont organisé le **12 octobre** à Paris, la 2^e journée de rentrée des maraudes et des Samu sociaux. Cette journée, a réuni près de 150 personnes: professionnels, bénévoles, partenaires des maraudes. L'évènement a été marqué par trois temps forts. Tout d'abord, la présentation des résultats des enquêtes flash dévoilant des éléments de connaissance sur le profil des ménages rencontrés, leur parcours et leurs demandes, et sur les prestations proposées. Une mise en perspective des pratiques des maraudes a ensuite été proposée avec l'intervention d'un sociologue et de trois équipes de maraudes (Lille, Paris et Côtes-d'Armor). Enfin, six ateliers d'échanges de pratiques ont permis aux participants d'alimenter un futur référentiel de missions et d'évaluation des maraudes. Face à la forte mobilisation des acteurs, la Fédération s'est engagée à poursuivre son travail d'animation nationale des maraudes.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES VERS LE SIAO UNIQUE

Pour favoriser la montée en charge des SIAO, et notamment la mise en œuvre du SIAO unique dans les territoires, la Fédération a accompagné dans cette évolution, les réflexions et les travaux de deux départements: le Cher et le Lot-et-Garonne. Des outils pratiques identifiés comme nécessaires par les 115-SIAO de ces départements ont également été modélisés: une note de cadrage juridique (statut juridique de la personne morale unique, reprise de personnel, etc.), un guide permettant d'effectuer un état des lieux des missions du SIAO, une trame type de projet de service et une matrice budgétaire pour objectiver les coûts du SIAO intégré. Ces outils, fruit d'un travail de concertation avec les 115-SIAO, proposent des repères pour faciliter la mise en conformité des SIAO avec la loi qui prévoit un SIAO unique dans chaque département. ▶

OCCITANIE

La veille sociale sur la place publique



Dans le cadre de la semaine des accueils de jour, la Fédération Occitanie a organisé deux évènements. Une journée régionale de réflexion autour de la domiciliation s'est déroulée à Montpellier le **27 septembre**. Les accueils de jour ont pu dresser un état des lieux de la situation, mettre en avant les freins rencontrés et travailler sur les outils mobilisables et les bonnes pratiques existantes. Par la suite, une journée de communication a eu lieu le **13 octobre** dans le centre de Toulouse, ouverte à tous les partenaires et citoyens souhaitant s'informer sur les particularités des accueils de jour de la région. Élus, représentants des services de l'État et passants ont découvert une reconstitution grandeur nature d'un accueil de jour sur la place publique et ont participé à l'élection du plus bel accueil de jour miniature parmi les réalisations des adhérents qui étaient exposées.

La participation enfin reconnue

Pris en application de la loi ALUR, le décret «*participation*» du **26 octobre** donne un cadre de fonctionnement au Conseil national des personnes accueillies (CNPA) et aux Conseils régionaux des personnes accueillies (CRPA). L'association des personnes accueillies et accompagnées à l'élaboration, la mise œuvre et l'évaluation des politiques publiques est aujourd'hui une volonté affichée des pouvoirs publics, qui se traduit entre autre par l'ouverture des instances de réflexion et de pilotage des politiques publiques aux personnes accompagnées. Ce décret, très attendu par les

CRPA et le CNPA, définit les missions, la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances de participation.

Pour appliquer le principe de participation à la rédaction même du décret, des représentants du CNPA et des CRPA ont été conviés à de nombreuses rencontres de travail organisées par la DGCS. Cette expérience d'élaboration commune du décret a également favorisé une meilleure connaissance des attentes de chacun des acteurs afin d'avancer ensemble dans la construction du processus de participation. ▶

Quelle participation dans le réseau?

Fin 2015, une enquête a été lancée pour dresser un état des lieux de la participation des personnes accueillies/accompagnées au sein du réseau de la Fédération. Un premier bilan quantitatif révélait une diversité des formes de participation et une forte implication des personnes dans les instances de participation mises en place dans le réseau. L'enquête s'est poursuivie en 2016 avec un volet plus qualitatif sur les bonnes pratiques et les difficultés repérées, les résultats seront publiés au cours de l'année 2017.



La participation, nerf de la démocratie

Avec 8,8 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, la représentativité des personnes en précarité sociale est un enjeu majeur. C'est pourquoi, dans le dossier du numéro 15 de son magazine trimestriel, la Fédération a souhaité mettre en lumière la nécessaire participation des personnes accompagnées et/ou accueillies, que ce soit dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques ou dans les pratiques d'accompagnement social.

PAYS DE LA LOIRE 30 ans d'actions pour des territoires solidaires



Le **7 octobre**, l'évènement organisé autour des 30 ans de la Fédération ligérienne, qui a rassemblé près de 150 personnes, a permis de montrer les actions innovantes des adhérents, l'accompagnement porté par l'association régionale Pays de la Loire, via un «*forum des possibles*» et de réfléchir ensemble à l'avenir de la lutte contre les exclusions lors d'une table ronde. Cette dernière a réuni Paul Jeanne-teau, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire, Abbassia Hakem, maire-adjointe à la solidarité de la ville de Nantes, Irène Petiteau, directrice générale de l'association Trajet et Etienne Pinte, président du Conseil national des politiques de lutte contre les exclusions et la pauvreté.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ La citoyenneté au CRPA

Les CRPA Bourgogne et Franche-Comté ont organisé une plénière sur le thème de la citoyenneté le **4 octobre**, avec l'intervention de deux animateurs spécialisés dans la pratique d'animations théâtralisées. Que partageons-nous? Qu'est-ce qui nous lie? Peut-on agir dans les espaces communs? Comment? Peut-on exprimer son pouvoir de citoyen en pesant dans le processus démocratique? Autant de questions auxquelles les participants ont été invités à répondre en réalisant collectivement de petites saynètes pour mieux exprimer leur vision de la citoyenneté. Les échanges ont été très instructifs et sources d'inspiration pour certains: «*c'est bien de changer [d'animation]*» témoigne une personne accompagnée, «*ça a changé mon regard sur la notion de citoyenneté*», conclut un autre participant.

RHÔNE-ALPES

SIAE : créez et développez vos activités !

Cette journée, co-organisée par le siège fédéral et la région Rhône-Alpes, le 18 octobre, a rassemblé 40 personnes, à Lyon, issues de 25 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Actrices du développement économique de leur territoire, les SIAE sont amenées à s'adapter aux besoins et capacité de celui-ci, afin de s'assurer une viabilité économique à long terme: la capacité des SIAE à créer et développer leurs activités est donc capitale. Pour-

tant, malgré leurs idées et leur capacité d'initiative, elles accèdent peu aux financements de l'innovation, technologique comme sociale, et aux outils bancaires adaptés au développement ou à leurs besoins en trésorerie; et restent cantonnées dans la sphère de l'insertion, loin des projets territoriaux de développement économique. Pour répondre à ces difficultés, la journée s'est articulée autour d'apports d'information sur les politiques publiques, la présentation des possibilités de soutien et de financement par les acteurs spécialisés de l'ESS, des témoignages d'expériences réussies ou en devenir de création d'activité et des échanges de pratiques en ateliers. Les participants ont pu formaliser leurs attentes envers le réseau, qui pourra alors leur proposer un accompagnement adapté dès 2017.

HAUTS-DE-FRANCE

La santé au rythme des pensions de famille

En 2016, travailleurs sociaux et résidents de huit pensions de familles de la région Hauts-de-France se sont mobilisés autour d'une action de prévention santé ayant pour thématique: l'estime de soi et les addictions.

Cette action s'est déroulée en quatre temps. Une représentation théâtrale, et un débat se sont déroulés le 26 octobre avec la Compagnie « La Belle Histoire » pour illustrer le quotidien en pension de famille. Deux journées de formation des professionnels sont venues compléter le programme, en novembre. Animées par l'ANPAA, elles avaient pour objectif de renforcer les compétences des professionnels, bénévoles et stagiaires qui accompagnent et orientent des personnes accueillies ayant des conduites de consommations à risques. Les professionnels ont pu découvrir d'autres méthodes d'accompagnement comme l'entretien motivationnel et la communication non violente. Dans le même temps, des ateliers « santé et addictions », également animés par l'ANPAA, ont été proposés aux résidents. Enfin, de novembre 2016 à février 2017, six ateliers « bien être et esthétique », animés par deux socio-esthéticiennes ont été mis en place au sein des pensions de famille. Par le biais de différents médiateurs corporels (mains, visage, cheveux), chacun a pu prendre un temps pour se ressourcer, et réapprendre à prendre soin de soi au quotidien et à moindre prix.

Vigilance de la Fédération face aux dérives des marchés publics sur l'hébergement

La publication de deux appels d'offre nationaux sur l'hébergement généraliste et des demandeurs d'asile par l'État en septembre, sans concertation avec les associations et pour un total de 10 000 places, a provoqué de vives inquiétudes. Inquiétude sur la méthode, d'abord, car ces marchés nationaux écartaient de facto l'immense majorité des associations gestionnaires d'hébergement compte tenu des volumes indivisibles imposés, des délais de mise en œuvre et des pénalités pesant sur les prestataires en cas d'inexécution. Par un courrier envoyé au Premier ministre, la Fédération a rappelé que le recours à la commande publique faisant des associations de simples prestataires de l'État sans marge de manœuvre ni d'autonomie quant à l'élaboration du projet social était une remise en cause de la relation partenariale associations-pou-

voirs publics pour la création de places d'hébergement. Inquiétude, ensuite, liée à la qualité des prestations d'accompagnement compte tenu du prix particulièrement faible des places proposées, fixé sans dialogue avec le secteur ni référence à l'Etude nationale des coûts. Inquiétude, enfin, sur l'évolution des missions du travail social, en particulier vis-à-vis des demandeurs d'asile pour lesquels il est demandé aux opérateurs des mesures de contrôle et de signalement des personnes hébergées. La Fédération sera particulièrement vigilante quant au suivi de la mise en œuvre de ces marchés, en particulier sur la qualité de l'accompagnement social proposé et s'opposera à toute forme de généralisation de la commande publique pour la création de places d'hébergement qui ne respecterait pas les principes élémentaires d'autonomie et de diversité du champ associatif.

**L'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DE CALAIS**

La présence de plus de 1 000 mineurs sur le site a donné lieu au développement en urgence de centres d'accueil et d'orientation spécialement dédiés à l'accueil de mineurs (CAOMI).

Après le démantèlement de la Lande de Calais le 24 octobre, plus de 5 000 migrants ont été orientés vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis dans toute la France. Dans le même temps, 274 mineurs ont pu faire l'objet d'un rapprochement avec la Grande-Bretagne pour y rejoindre leur famille. Cependant, la présence de plus de 1 000 mineurs sur le site, temporairement pris en charge par le CAP Jules Ferry, a donné lieu au développement en urgence de centres d'accueil et d'orientation spécialement dédiés à l'accueil de mineurs (CAOMI). Ces dispositifs, en dehors du cadre de la protection de l'enfance, ont été mis en place dans des délais très contraints pour répondre à la prise en charge des mineurs qui devaient évacuer Calais. Une instruction prise le 1^{er} novembre détaillait les missions et le fonctionnement de ces dispositifs temporaires. La Fédération des acteurs de la solidarité a suivi leur mise en place en lien avec de nombreux adhérents volontaires pour ouvrir des sites dédiés à l'accueil des mineurs de Calais. L'une des principales difficultés rencontrées a été le refus de certains jeunes de rester sur le territoire français puisqu'ils souhaitent rejoindre l'Angleterre qui a d'ailleurs répondu de façon opaque à leur demande de regroupement familial. Certains de ces mineurs sont depuis repartis sur le chemin de l'exil, quand d'autres sont retournés à Calais sans dispositif adapté à leur accompagnement.

20 millions d'euros de plus pour l'IAE

Chaque année, environ 130 000 personnes sont salariées en insertion.

Si la première année de mise en œuvre de la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) a permis une augmentation du nombre de postes d'insertion, la capacité d'emploi du secteur était globalement stable depuis longtemps. Chaque année, environ 130 000 personnes sont ainsi salariées en insertion. Alors que plus de 6 millions d'entre nous sont inscrits à Pôle emploi, que plus de 3 millions de personnes sont au chômage sans la moindre activité, dont 2,4 millions depuis plus d'un an, la Fédération a considéré qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre de postes d'insertion,

et plus largement, le volume d'emplois aidés. Durant l'année 2016, elle s'est donc mobilisée dans le cadre du conseil national de l'IAE, auprès de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et du cabinet de la ministre puis, lors du débat sur le projet de loi de finances, auprès des députés. Reprenant l'argumentaire déployé avec des partenaires associatifs, des syndicats salariés et des chercheurs, la Fédération s'est attachée à démontrer la plus-value que les emplois aidés, et en particulier les postes d'insertion, représentaient pour les personnes privées d'emploi et pour le développement des territoires. Sa demande? La création de 5000 équivalents temps plein supplémentaires dans l'IAE – il en existe environ 60 000 actuellement. **Début novembre**, Myriam El Khomri, ministre du Travail et de l'Em-

ploi, a entendu cette demande et annoncé devant l'Assemblée nationale que seraient redéployés vers l'IAE environ 20 millions d'euros, initialement fléchés vers les contrats aidés. Si la Fédération souhaitait une augmentation totale du nombre d'emplois aidés, et non pas un redéploiement de crédits entre eux, elle est toutefois satisfaite de voir la qualité du travail des structures IAE ainsi reconnue. Elle espère que ces emplois supplémentaires soutiendront en 2017 le développement de territoires en difficulté, insuffisamment couverts aujourd'hui en offre d'insertion.

ZOOM SUR LA FORMATION ETAIE

Entre 2013 et 2015, 171 personnes ont été formées au titre d'encadrant technique d'activité d'insertion par l'économie (ETAIE), enregistré au registre national de la certification professionnelle. Déployée dans huit régions, cette formation permet aux encadrants techniques d'acquiescer toutes les compétences nécessaires à la mise en œuvre de ce métier spécifique à l'insertion par l'activité économique, et plus globalement à l'économie sociale et solidaire. Un diplôme de niveau IV est délivré à l'issue de la réussite des examens. L'année 2016 a été marquée par la demande de renouvellement du titre auprès de la Commission nationale de la certification professionnelle.

AQUITAINE

Carton plein pour la formation ETAIE

L'obtention du titre ETAIE pour les encadrants techniques est une quête vers de nouvelles pratiques professionnelles, mieux maîtrisées et légitimées au sein d'une organisation. L'Aquitaine compte une dizaine de promotions et une centaine d'encadrants passés par cette action, avec un taux de réussite entre 85 et 93 %. ETAIE devient aujourd'hui, en Aquitaine, une formation qui permet de partager les valeurs de l'ESS. Les interventions se définissent à partir d'un triptyque toujours mis en lumière : social/économique/territoire et vie associative.

Les réflexions autour de la grande région et l'installation de la formation en Aquitaine/Poitou-Charentes/Limousin font partie des axes prioritaires pour l'année 2017. Il est également prévu de lancer une nouvelle session à Angoulême.

Le soutien de la Direccte est fort depuis plusieurs années et contribue à la cohérence et à la pertinence du projet.



Un observatoire santé pour signaler les difficultés d'accès aux soins

Alors que des dispositifs ont été mis en place (protection universelle maladie, couverture maladie universelle complémentaire, etc.) pour contribuer à rendre universel l'accès à la santé, la complexité du système et les pratiques de certains professionnels de santé freinent encore l'accès aux droits et aux soins de nombreuses personnes. Dans le même temps, une sous-utilisation des actions de recours est également constatée, due à un manque d'information et à la complexité des procédures. Le siège de la Fédération et

l'association régionale en Occitanie ont donc lancé **en novembre** un observatoire santé. Un outil de signalement, accessible depuis le site internet de la Fédération, peut être rempli par la personne directement impactée, avec l'aide d'un intervenant si elle le souhaite, afin de mieux qualifier et quantifier les difficultés d'accès aux soins et aux droits à la couverture maladie des personnes en situation de précarité. Les données recueillies constitueront une base d'échanges entre les associations régionales et le siège national, avec la Direc-

tion générale de la santé, les agences régionales de santé, les caisses primaires d'assurance maladie, les professionnels de santé, afin d'améliorer l'accès aux soins pour tous. Certaines régions se sont également emparées du sujet comme la Fédération Rhône-Alpes qui a organisé **le 15 novembre** une journée régionale intitulée « *Se soigner, pourquoi, comment?* » afin de présenter les outils de la commission santé régionale pour lutter contre le renoncement et le refus de soins.

HAUTS-DE-FRANCE

Un kit santé distribué aux structures d'insertion de la région



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'accompagnement de la PASS régionale

Dans le cadre du parcours précarité, l'ARS a missionné l'association régionale pour accompagner la mise en place de la PASS régionale en Bourgogne-Franche-Comté. Auparavant préexistaient deux PASS régionales, aux fonctionnements distincts. La Fédération régionale apporte ainsi un appui méthodologique et logistique à la nouvelle PASS pour la réalisation d'un état des lieux des PASS de la région (avec un travail de cartographie), la conduite d'enquêtes ou encore l'organisation de groupes de travail. **Le 3 novembre** à Dôle s'est déroulée la première rencontre inter-PASS, l'occasion de pouvoir échanger sur les pratiques et les difficultés rencontrées au niveau de l'organisation interne ou des liens avec les partenaires locaux.

Les situations de précarité entraînent souvent un désintérêt des questions de santé, d'où l'importance des mesures de prévention. Intimes par nature, les questions de santé et d'hygiène sont souvent difficiles à aborder pour les professionnels. Face à ce constat, la Fédération Hauts-de-France a participé à l'élaboration d'un kit mis à la disposition des structures. Celui-ci se présente sous la forme d'un sac (un modèle homme, un modèle femme) avec une vingtaine de produits d'hygiène de première nécessité. Véritable support pédagogique, il permet aux professionnels des structures d'aborder les questions relatives à la santé et d'ouvrir le dialogue dans le cadre de l'accompagnement et du développement d'actions de prévention.

En 2016, 2 652 kits ont été distribués dans le cadre de 139 projets de structures d'insertion de la région.

Réforme territoriale: nouvelle donne pour les régions

Passage de 22 à 13 régions, création des métropoles, nouvelles compétences confiées aux intercommunalités, départements à la fois confortés mais fragilisés dans leur rôle de chef de file de l'action sociale. Il s'agit là de quelques aspects issus de la réforme territoriale de 2014 et 2015. Une réforme complexe, aux conséquences incertaines quant à la capacité des pouvoirs publics (collectivités territoriales, État) à agir plus efficacement sur la précarité. Mais une réforme qui peut aussi consti-

tuer une opportunité, dans les territoires, pour qu'acteurs de la solidarité et pouvoirs publics envisagent une façon différente de conduire l'action à l'égard des plus précaires. Une réforme qui impacte également la Fédération dans son rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics et d'animation de son réseau d'adhérents. Ce qui implique pour elle de revoir certaines modalités d'action et d'organisation. Telles sont les raisons pour lesquelles la Fédération a élaboré en 2016, avec l'aide d'un stagiaire de l'ENA,

un guide intitulé « *Les enjeux de la réforme territoriale pour les acteurs de la solidarité* ». Il présente de façon pédagogique la réforme, ses enjeux pour l'action en direction des personnes confrontées à la précarité et formule des recommandations pour la Fédération. Un séminaire d'appropriation de la réforme a été organisé **le 17 novembre** par la Fédération, associant administrateurs et salariés du siège, présidents et délégués régionaux, ainsi que le directeur de la DGCS.

OCÉAN INDIEN

Un clip pour promouvoir la culture



Fin 2016, le Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées de la Réunion, soutenu par la Fédération des acteurs de la solidarité Océan Indien et en partenariat avec l'association Slam la Kour, s'est lancé dans l'écriture d'un texte de slam et le tournage d'un clip. Pendant trois mois, des personnes accompagnées ont pu libérer leur imagination et leurs émotions lors d'un atelier d'expression. L'objectif était de mettre en avant l'importance de l'accès à la vie culturelle dans l'accompagnement global des personnes et de faire évoluer la pratique professionnelle au sein des associations de lutte contre l'exclusion. Cet outil ludique servira de support pour la nouvelle formation proposée par la Fédération des acteurs de la solidarité Océan Indien: « *l'accompagnement du public vers la culture* ».



ILE-DE-FRANCE

Signature d'une convention avec la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris

Le Pacte de lutte contre la grande exclusion, signé en février 2015, prévoyait la mise en place de mesures pour l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité grâce aux pratiques culturelles et artistiques.

Le 24 novembre, la Ville de Paris signait ainsi un ensemble de conventions avec plusieurs associations et institutions, dont une entre la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris (DAC) et la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France (alors FNARS Ile-de-France). Parmi les objectifs de ce partenariat, figurait notamment l'élaboration d'un document destiné aux travailleurs sociaux recensant les acteurs et offres culturelles à destination du champ social. Cette convention a permis de créer des liens entre structures sociales et culturelles dans les arrondissements parisiens, et de valoriser l'approche culturelle dans l'accompagnement social proposé aux personnes. Dans le même temps, la Fédération a proposé un questionnaire à ses partenaires de la veille sociale et de l'hébergement afin de recenser leurs expériences et moyens en matière de pratiques culturelles et d'orienter les propositions faites par la DAC aux structures sociales.

Pour que chaque jeune trouve sa place dans la société

Les organisations signataires de la plateforme « pour un big bang des politiques jeunesse » créée en 2012 à l'initiative de la Fédération, ont poursuivi leurs travaux en 2016. En effet, les mesures destinées aux jeunes déclinées ces dernières années ne sont pas à la hauteur des enjeux d'une véritable politique de jeunesse. Des taux de précarité et de chômage encore élevés touchent les jeunes adultes, et particulièrement ceux qui sont sans soutien familial et les moins bien formés. Ces jeunes en situation de précarité n'ont pas droit à des ressources dans les conditions du droit commun.

En vue d'approfondir deux des cinq axes de la plateforme de propositions politiques présentées au Congrès national début 2017 (le droit éducation-formation tout au long de

la vie et les ressources dès 18 ans), des auditions ont été organisées avec le collectif de jeunes accompagnés en missions locales « *Arrêtez de nous mettre dans vos cases* », le mouvement pour un revenu de base, le mouvement salariat, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, l'UNAF, la CFDT, France stratégie, ou encore des universitaires.

L'ensemble de ces auditions ainsi que les avancées en matière de droit des jeunes adultes (compte personnel de formation et d'activité, prime d'activité, garantie jeunes) ont été valorisées dans un document synthétique reprenant les deux axes principaux de la plateforme. Ces propositions doivent maintenant trouver un écho dans la société toute entière pour aboutir.

ÉTABLIR LE LIEN ENTRE LE SECTEUR SOCIAL ET L'INSTITUTION SCOLAIRE

Les familles accueillies au sein du réseau de la Fédération sont confrontées à des situations de pauvreté et d'exclusion, parfois renforcées par l'institution scolaire qui joue un rôle non négligeable dans la reproduction des inégalités. Les associations du réseau accueillent un nombre important de jeunes adultes ayant connu des parcours cumulants décrochage scolaire, précarité et ruptures familiales. Dans sa plateforme de propositions présentée en 2017, la Fédération a porté un certain nombre de recommandations liées aux rapports qu'entretient l'Éducation nationale à la situation d'exclusion sociale des parents et donc des enfants. Pour construire ces propositions, la Fédération s'est appuyée sur un panel d'experts, réunis lors d'une table ronde **le 22 novembre**. Jean-Paul Delahaye, inspecteur général de l'éducation nationale a pu y présenter les recommandations issues de son rapport « *Grande pauvreté et réussite scolaire* ».

HAUSSE INQUIÉTANTE DES JEUNES SANS-ABRI

En décembre, à l'occasion de la publication du baromètre 115 qui étudie les demandes et les réponses du numéro d'urgence dans 45 départements durant le mois précédent, la Fédération alertait sur la situation très critique des jeunes à la rue qui, sans RSA avant leurs 25 ans, sans emploi et souvent en rupture familiale, n'ont d'autre recours que d'appeler le numéro d'urgence pour trouver un toit. En un an, le nombre de jeunes de moins de 25 ans concernés par une demande d'hébergement a ainsi augmenté de 11%. **En novembre 2016**, parmi les jeunes isolés qui ont sollicité le 115, seul un sur deux a obtenu une place d'hébergement. C'est pourquoi, en complément de la demande d'adoption d'un plan de mobilisation national pour l'accès au logement des personnes sans domicile, la Fédération a réclamé un accès aux minima sociaux dès 18 ans pour tous les jeunes sans ressources ni soutien familial.



GARDER LA SOLIDARITÉ À L'ESPRIT

« *La solidarité, un investissement d'avenir* », tel est le titre de la tribune signée par Louis Gallois, publiée dans la revue *Esprit* au mois de novembre. Il y revient sur l'explosion et l'intensification des inégalités et de la pauvreté, dénonçant un ascenseur social en panne, et rappelle que la solidarité n'est pas un coût, mais un investissement au profit de la société entière.



UN MINI-SITE CONSACRÉ AU CONGRÈS À VENIR

Programme détaillé de l'évènement, aperçu du village des initiatives, présentation des ateliers thématiques, dates des rencontres régionales et des auditions d'experts visant à alimenter la plateforme de propositions, inscription en ligne, liste des partenaires, les informations ne manquent pas sur le mini-site internet qui a été lancé en novembre en amont du Congrès de la Fédération de janvier 2017. www.congres-solidarite.com

Réévaluation de l'ADA suite à un recours auprès du Conseil d'État

Pour assurer des moyens de subsistance aux demandeurs d'asile, la loi relative à la réforme du droit d'asile prévoit désormais une aide financière unique, l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), dont les conditions de versement et le barème ont été fixés par un décret en octobre 2015. Si la loi prend en compte la situation familiale des demandeurs d'asile pour déterminer le montant de cette allocation, le décret a fait de nombreux perdants. Le montant de l'allocation a ainsi été diminué pour certains demandeurs d'asile, en particulier pour ceux laissés à la rue et pour une partie de ceux qui sont accueillis en hébergement d'urgence. Le

décret prévoyait également de nombreuses hypothèses de retrait ou de suspension du versement de l'allocation.

C'est la raison pour laquelle la Fédération s'est associée à d'autres associations pour demander son annulation devant le Conseil d'État. Par une décision du **23 décembre**, la haute juridiction a annulé partiellement le décret et enjoint le Premier ministre à fixer, dans un délai de deux mois, le nouveau montant additionnel de l'ADA, en rappelant que la directive du 26 juin 2013 prévoit que lorsqu'un État membre n'est pas en mesure d'offrir une solution d'hébergement à un de-

mandeur d'asile, il doit lui verser une allocation financière d'un montant suffisant pour lui permettre de disposer d'un logement sur le marché privé. Le Conseil d'État a donc jugé insuffisant le montant additionnel de 4,20 euros par jour versé aux demandeurs d'asile sans hébergement. Il a ainsi suivi la position de la Cour de justice de l'Union européenne qui a condamné en 2014 la Belgique à la réévaluation du montant de l'allocation versée aux demandeurs d'asile non hébergés. Il s'agit là d'une décision importante qui doit obliger l'État à garantir aux exilés des conditions de vie digne.



PREMIER ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITÉ, MODE D'EMPLOI

Fin décembre, le ministère des Affaires sociales et de la Santé publiait le guide d'appui à la structuration, un premier accueil social de proximité, dispositif unique dont la mise en œuvre a été confiée aux conseils départementaux dans le cadre du plan d'action en faveur du travail social et du développement social. Aboutissement d'un groupe de travail, auquel a participé la Fédération des acteurs de la solidarité, ce guide a été réalisé à partir d'initiatives de terrain et conçu comme un outil opérationnel. Pour rappel, le premier accueil social de proximité doit garantir, à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentive de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée.



Échanges autour des migrations en Europe

La FEANTSA (Fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abri), dont la Fédération des acteurs de la solidarité est adhérente, met en lien les acteurs de l'hébergement en Europe sur différentes thématiques par le biais de groupes de travail. Cet automne, la Fédération des acteurs de la solidarité a intégré le groupe de travail sur les migrations en Europe, où elle est désormais re-

présentée par Corine Bartier, directrice générale de l'association Foyer Notre-Dame à Strasbourg. Le groupe de travail se réunit à intervalles réguliers pour échanger sur la réalité des conditions d'accueil des migrants dans les pays européens. En 2017, ses membres travailleront spécifiquement sur la situation des demandeurs d'asile en Europe ainsi que l'accueil des personnes Roms.



Le référent de parcours est chargé de coordonner les différentes interventions sociales, en accord avec la personne, et de faire le lien avec l'ensemble des intervenants susceptibles de l'accompagner.

Le référent de parcours, nouveau visage du social ?

Prévue par le plan d'action en faveur du travail social et du développement social, la mise en place d'un référent de parcours fait l'objet d'une expérimentation tout au long de l'année 2017. Le référent de parcours est chargé de coordonner les différentes interventions sociales, en accord avec la personne, et de faire le lien avec l'ensemble des intervenants susceptibles de l'accom-

pagner. Il réalise un diagnostic global des besoins de la personne, définit un projet d'ensemble avec cette dernière et assure le suivi de la situation. Un groupe de travail, composé de représentants des départements de France, de la CNAF, de la MSA, de l'UNCASS, de l'ANAS, de l'UNIOPSS, de l'ANDASS, de la Fédération des acteurs de la solidarité, de

la DGCS et du ministère, a élaboré un cahier des charges pour l'expérimentation qui a servi de support à l'appel à candidatures transmis à l'ensemble des départements au mois de juillet 2016. **En décembre**, les quatre départements retenus - Pas-de-Calais, Paris, Ariège et Bas-Rhin - sont venus présenter leurs projets lançant ainsi l'expérimentation.

PAYS DE LA LOIRE

Les encadrants techniques découvrent la communication positive

Début décembre, 40 encadrants techniques ont participé à une journée consacrée à la communication positive et organisée par la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire. Jean-Luc Pineau, directeur du Jardin de Cocagne Angevin, l'a inaugurée en rappelant les fondements de l'IAE, et l'importance du rôle qu'a joué et que jouera demain la société civile et ses associations; il en a profité pour rappeler le rôle essentiel des encadrants: «*en tant qu'encadrant technique, vous contribuez de fait à réduire les inégalités, et il ne s'agit pas de l'oublier maintenant*».

Aude Perrin, consultante en communication positive, a ensuite exposé les possibilités qu'offre la communication pour influencer nos relations interpersonnelles. L'occasion pour chacun de

repenser sa manière d'aborder les difficultés quotidiennes, de les intégrer personnellement et de les restituer à l'autre, qu'il soit collègue, personne accompagnée ou encore partenaire. L'après-midi a été conçue sous forme d'ateliers, pour s'exercer à la présentation de sa structure, de ses activités et des salariés de manière positive. Une préoccupation très proche du projet SEVE porté par la Fédération et mis en œuvre dans trois régions pilotes.

Cette journée a ainsi rassemblé des stagiaires de la formation ETAIE (encadrant technique d'activité d'insertion par l'économique) mais aussi d'anciens encadrants déjà diplômés. Une façon de créer ou d'entretenir son réseau, de parler formation professionnelle, et d'échanger sur son vécu professionnel.

RHÔNE-ALPES

L'asile en question

Un an et demi après l'entrée en vigueur de la réforme de l'asile, la Fédération et la Cimade ont décidé de s'associer pour organiser une journée d'étude régionale, le 6 décembre à Lyon.

Plusieurs objectifs dans l'architecture de cette journée. D'une part, replacer la politique migratoire française dans un contexte mondial et européen des migrations afin de mieux appréhender les enjeux migratoires et en particulier ceux liés à l'asile. D'autre part, dresser un premier bilan de l'impact de la réforme de l'asile en France dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes: les réussites, les difficultés et les marges de progression. En présence de 100 personnes, des juristes, des représentants de l'OFRPA, de l'OFII et de la Préfecture de région ont pu s'exprimer sur les travaux et dynamiques engagés depuis 16 mois. Les acteurs de terrain ont aussi présenté les impacts concrets sur la prise en charge des demandeurs d'asile, notamment sur l'accueil et l'accompagnement des personnes dans la procédure d'asile mais également sur leur hébergement.



PACA CORSE DOM

Les acteurs de l'urgence sociale face au numérique

Depuis 2012, chaque 9 décembre, les acteurs de l'urgence sociale de la région PACA se retrouvent pour les États généraux de l'urgence sociale (EGUS).

Après la santé et l'accueil en journée, c'est la question de l'urgence sociale face à la (r)évolution du numérique qui a été mise au centre des débats cette année. En effet, cette (r)évolution numérique ne peut être envisagée sans prendre en compte sa dimension sociale. La dématérialisation des services et de l'accès aux droits est trop souvent vécue comme un facteur d'exclusion par les plus fragiles. Les ateliers et plénières ont favorisé la réflexion sur les outils numériques et l'action sociale. La dématérialisation des démarches a non seulement des conséquences sur les pratiques d'accompagnement mais aussi sur le quotidien des personnes. L'illettrisme numérique a ainsi été identifié comme un facteur de précarité supplémentaire.

La forte implication des acteurs de la médiation numérique, tant dans le cadre de la préparation de la rencontre qu'au fil des débats et des ateliers (organisés sous forme de Wikithon) a permis d'aborder ces sujets dans une dynamique d'ouverture. Gageons que cette analyse partagée favorise maintenant l'émergence de projets innovants.



Le FILE, un précieux levier pour de nouvelles actions

Le Fonds initiatives locales contre l'exclusion (FILE) soutient depuis 2001 des projets initiés par des adhérents de la Fédération en partenariat avec la Fondation J.M. Bruneau. L'accent est mis sur les passerelles avec le monde de l'entreprise et la formation des publics, le montage de projets, l'accès ou le maintien dans le logement, des actions socio-éducatives et culturelles ou qui favorisent la participation et l'expression des personnes accompagnées ou des salariés en insertion.

En 2016, 63 adhérents ont bénéficié d'une subvention pour mener une nouvelle action. Sensible aux conditions d'accueil des exilés à leur arrivée dans notre pays, la Fondation Bruneau a ouvert un fonds supplémentaire en cours d'année qui a permis de financer des achats ou investissements de cinq associations adhérentes pour répondre aux besoins urgents des personnes étrangères arrivées récemment en France: kits d'hygiène, tickets services pour compléter la distribution de denrées alimentaires et

produits d'hygiène, matériel de puériculture, jouets et alimentation pour bébé pour l'accueil de familles avec enfants en bas-âge. Et, pour un CADA accueillant des personnes à mobilité réduite, le financement de l'achat d'un véhicule adapté pour organiser leurs transports lors des visites médicales, démarches administratives, etc. L'appel à projets 2017 a été lancé en début d'année dans le réseau et des comités de sélection se tiendront régulièrement jusqu'à consommation totale des financements.

CONCILIER MIXITÉ SOCIALE ET DROIT AU LOGEMENT

Publiée le 27 janvier 2017 après un an de travaux parlementaires, la loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté marque les dernières grandes évolutions législatives du quinquennat en matière de logement. Son titre promeut l'habitat comme vecteur privilégié de «mixité sociale et d'égalité des chances» et fait reposer l'accès au logement des ménages défavorisés sur trois instruments principaux:

- la poursuite de la réforme des attributions de logements sociaux par l'harmonisation des critères légaux de priorité et la fixation d'objectifs chiffrés d'attribution de logements aux ménages prioritaires;
- le rééquilibrage territorial des attributions en faveur des ménages pauvres par la possibilité d'une modulation des loyers HLM

en fonction d'objectifs chiffrés de mixité sociale;

- le ciblage de l'effort de production de logements sur les communes déficitaires par l'évolution et le durcissement du dispositif SRU.

Si la Fédération partageait globalement la philosophie générale du projet de loi initial, elle a toutefois défendu des propositions d'évolution pour en renforcer la portée. Que ce soit en son nom propre ou aux côtés de ses principaux partenaires, la Fédération a soumis tout au long de l'année 2016 aux parlementaires et au gouvernement un ensemble d'amendements dont les principaux ont été adoptés:

- la réaffirmation du caractère prioritaire des

ménages bénéficiaires du droit au logement opposable sur les autres publics prioritaires pour l'attribution des logements sociaux;

- la réintégration des personnes sortant de centres d'hébergement dans la liste des personnes devant être prioritairement logées dans le parc social;
- le renforcement du droit à l'information du demandeur de logement social dans le cadre des systèmes de cotation de la demande;
- la facilitation de la mobilisation du parc privé à vocation sociale dans les communes ne remplissant pas leurs obligations de construction de logements sociaux;
- la participation de personnes non ou mal-logées au sein des commissions de médiation.

PERSPECTIVES 2017

PAR FLORENT GUÉGUEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

« Investir dans la solidarité, agissons ensemble ! tel était le mot d'ordre de notre Congrès organisé en janvier 2017 à Dijon qui a réuni plus de 900 participants, salariés, administrateurs, bénévoles pour débattre de l'avenir des politiques de solidarité dans un contexte électoral plus qu'incertain. Notre plateforme et la publication d'un numéro spécial des *Dossiers d'Alter Éco* nous a permis de diffuser nos vingt-cinq priorités et parmi elles la création d'un revenu minimal décent, le renforcement de la production de logements très sociaux, le développement de l'IAE et l'accompagnement-intégration des migrants. Au-delà de ces mesures, cet évènement a permis de réaffirmer les valeurs qui fondent l'engagement de la Fédération : l'égalité et la lutte contre les discriminations, l'inconditionnalité de l'accueil et de l'accompagnement, l'accès aux droits fondamentaux et la prise en compte du pouvoir

d'agir des personnes pour réformer les politiques publiques et associatives et faire reculer la précarité. Les rencontres à venir avec l'équipe gouvernementale constituée après l'élection seront l'occasion de poursuivre notre plaidoyer sur tous ces sujets.

L'année 2017 sera une nouvelle fois marquée par la crise de l'hébergement et de l'accès au logement quand nos adhérents sont en première ligne pour accueillir, héberger, et accompagner vers l'autonomie. L'hiver 2016-2017 a été particulièrement difficile pour les personnes confrontées à la pénurie de logements réellement accessibles et à la saturation des hébergements avec une solution d'hébergement pour moins d'une personne appelant le 115 sur deux. L'augmentation du nombre de jeunes et de familles victimes de la pauvreté liée au logement est visible dans les territoires. Si la Fédération a obtenu le

doublement du nombre de places pérennisées au terme de la campagne hivernale (5000), la gestion au thermomètre de l'hébergement et le système des « portes tournantes » sans perspective d'insertion durable pour les personnes est malheureusement toujours en cours. Cette situation inacceptable nous mobilisera tout au long de l'année avec la volonté de garantir l'inconditionnalité, la non remise à la rue, le droit à l'accompagnement et l'accès direct au logement à chaque fois que cela est possible. Cela suppose aussi de réinvestir la philosophie du « *Logement d'abord* » pour éviter les « *parcours en escalier* », dépasser les prérequis pour l'accès au logement, proposer un accompagnement souple et adapté et refonder dans ce sens les missions de l'hébergement.

La crise migratoire en Europe, liée à l'insuffisance de solidarité des pays d'accueil sera

également au cœur des enjeux de 2017. Les associations de solidarité se sont fortement engagées depuis 2015 en faveur de l'hébergement des demandeurs d'asile et des personnes en sortie de campement. Mais malgré les efforts réalisés ces dernières années pour renforcer les capacités d'accueil, trop de personnes sont aujourd'hui en situation d'errance ou sans solution d'accompagnement. La Fédération, aux côtés de ses partenaires, continuera de plaider pour un plan national d'accueil, d'accompagnement et d'intégration mobilisant l'État, les collectivités locales, les associations et toute la société civile. La France, 5^{ème} puissance économique mondiale, ne doit pas accepter la reconstitution de campements indignes et le rejet des populations victimes de la guerre et de l'extrême pauvreté qui demandent notre protection. La sortie de crise se trouve également à l'échelle européenne avec ●●

« La lutte contre la stigmatisation des précaires, objectif transversal qui doit irriguer l'ensemble des politiques publiques et associatives est au cœur de notre engagement. »

●● l'harmonisation des politiques d'accueil et d'asile et la révision des accords de Dublin dont la mise en œuvre en France est très problématique. **La Fédération compte bien réinvestir en 2017 les questions européennes** à travers notamment notre implication à la FEANTSA et le renforcement de notre lobbying à Bruxelles.

L'accès à l'emploi et le développement d'activités accessibles à tous sera aussi un axe central pour la Fédération en 2017, avec notamment la poursuite de l'expérimentation SEVE – médiation active pour l'emploi - et l'accompagnement des adhérents pour la création d'activité dans l'IAE. Nous devons également veiller, à la suite du processus électoral, à ce que que l'État et les collectivités locales maintiennent leur engagement sur l'enveloppe de contrats aidés et poursuivent le développement de l'IAE dans les

territoires les plus en difficulté. **La lutte contre la stigmatisation des précaires,** objectif transversal qui doit irriguer l'ensemble des politiques publiques et associatives est au cœur de notre engagement avec le lancement en début d'année d'une campagne sur les réseaux sociaux pour contrer les préjugés sur la pauvreté avec les collectifs Alerte et Associations unies. Elle se poursuit également avec des actions médiatiques ciblées sur la lutte contre les refus de soins et pour la simplification-automatisation des prestations.

L'année 2017 est également cruciale pour l'organisation de notre réseau, avec le changement de nom de la Fédération, et, surtout, la fusion des associations régionales en 13 entités conformes à la nouvelle carte administrative du pays. Le réseau a su dépasser les difficultés pour revoir son organisation dans les

territoires, mutualiser les moyens disponibles et renforcer in fine sa représentation « politique » locale. **La déclinaison au national et en région du nouveau projet fédéral est aussi au centre de nos préoccupations.** Développer le militantisme associatif, renforcer la prévention, soutenir le pouvoir d'agir des personnes et être acteur du développement social territorial, tels sont les priorités de notre projet associatif pour les années à venir.

Nous devons également veiller au maintien de la diversité associative face au développement de la commande publique et à la mise en concurrence des acteurs dans les territoires. La Fédération a contesté le principe des marchés publics sur l'hébergement qui nie l'autonomie associative et transforme les acteurs du réseau en simples prestataires de services « *low-cost* » sans possibilité d'innovation sociale. Pour

résister à cette pression et parce que le chantier est immense, nous devons nous rassembler et construire des stratégies communes en conformité avec nos valeurs. De ce collectif réside notre force pour un projet de solidarité qui dépassera la gestion de dispositifs et la concurrence entre les acteurs en s'appuyant sur la mobilisation des travailleurs sociaux, les salariés, les bénévoles et les personnes accompagnées.»

LE BUREAU FÉDÉRAL

Louis GALLOIS
Président

Jean-François BAHAIN
Membre

Martine BOEHLER
Secrétaire générale adjointe

Gilles PIERRE
Vice-Président

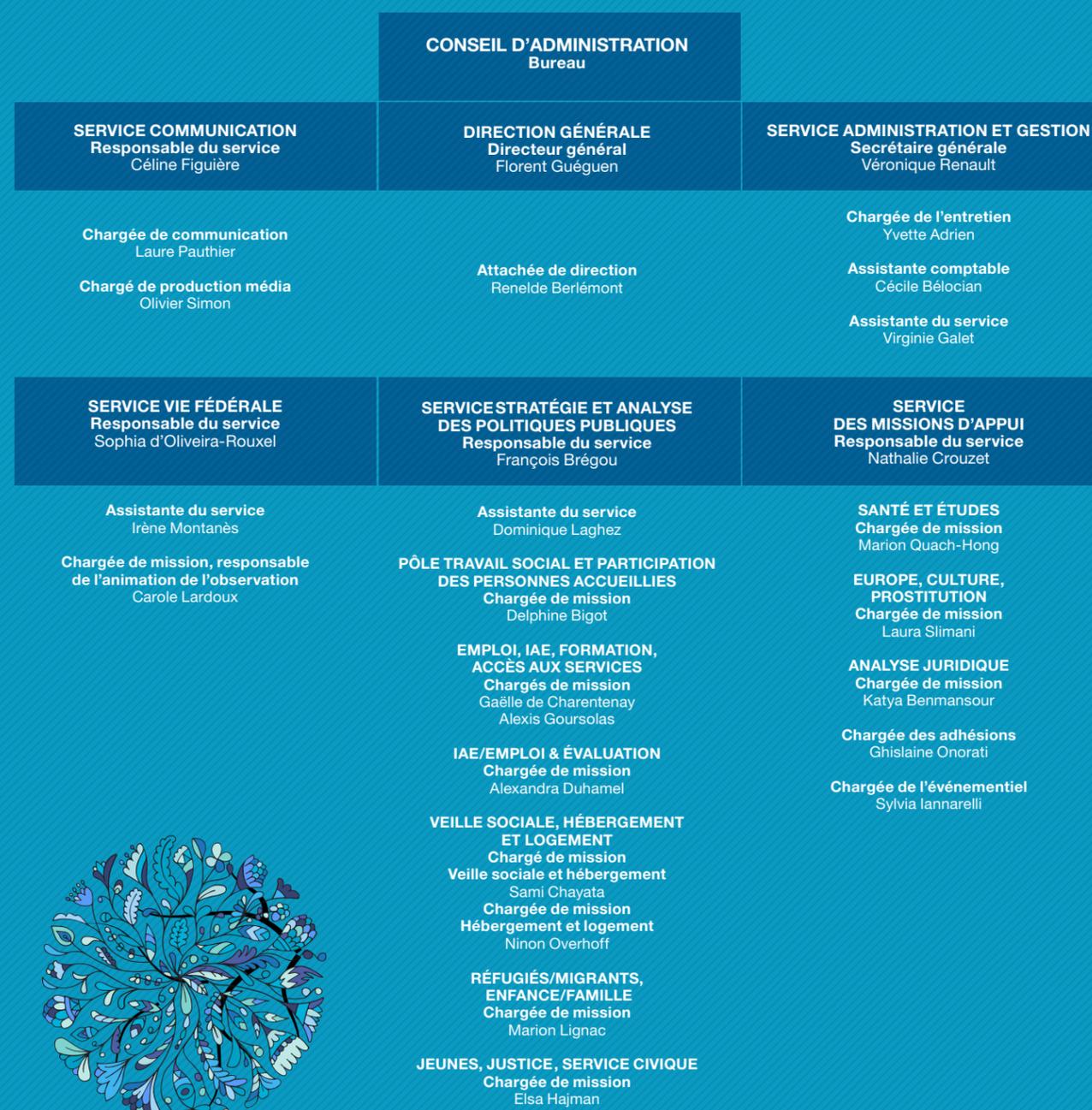
Catherine ABELOOS
Trésorière adjointe

Maryse BASTIN-JOUBARD
Secrétaire générale

Raoul DUBOIS
Membre

Eric PLIEZ
Trésorier

L'ORGANIGRAMME DU SIÈGE NATIONAL (EN MAI 2017)



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Catherine ABELOOS
Collège « Salariés »
Association Revivre
33000 BORDEAUX

Chloé AUTHELET
Collège « Intervenants sociaux »
Fondation Armée du Salut
75976 PARIS

Jean-François BAHAIN
Collège « Conseil des régions »
Fédération Pays de la Loire

Maryse BASTIN-JOUBARD
Collège « Salariés »
Association Ecole santé Social Sud Est
69009 LYON

Martine BOEHLER
Collège « Salariés »
Agir vers l'insertion et l'emploi
31340 VILLEMUR SUR TARN

Dominique CALONNE
Collège « Bénévoles »
Collectif des SDF de Lille
59000 LILLE

Christian CHASSÉRIAUD
Collège « Bénévoles »
Association Du côté des femmes
64000 PAU

Djamel CHÉRIDI
Collège « Adhérents nationaux »
Coallia
75592 PARIS

Frédéric COULAMA
Collège « Conseil des régions »
Fédération Océan Indien

Raoul DUBOIS
Collège « Personnes accompagnées »
Fondation Armée du Salut
75976 PARIS

Philippe DUMOULIN
Collège « Conseil des régions »
Fédération Hauts-de-France

Louis GALLOIS
Collège « Bénévoles »
Association La Sauvegarde du Nord
59045 LILLE

Thierry KUHN
Collège « Adhérents nationaux »
Emmaüs France

Jean-Michel LEDUC
Collège « Conseil des régions »
Fédération Normandie

Guillaume LEPRINCE
Collège « Intervenants sociaux »
Collectif des SDF de Lille
59000 LILLE

Aldo MAGGIORE
Collège « Personnes accompagnées »
France Horizon
31400 TOULOUSE

Gilles PIERRE
Collège « Conseil des régions »
Fédération Bourgogne-Franche-Comté

Eric PLIEZ
Collège « Adhérents nationaux »
Association Aurore
75004 PARIS

Christine PONSIN
Collège « Salariés »
Centre Jane Pannier
13001 MARSEILLE

Jean-Pierre PORTIER
Collège « Bénévoles »
ITER
72100 LE MANS

Claire ROBERT-HAURY
Collège « Conseil des régions »
Fédération Nouvelle-Aquitaine

Bernadette SILLIAU
Collège « Personnes accompagnées »
Association pour le soutien des adultes
en difficultés
29600 MORLAIX

Francis SILVENTE
Collège « Conseil des régions »
Fédération Auvergne-Rhône-Alpes

Martine THÉAUDIERE
Collège « Conseil des régions »
Fédération Ile-de-France

Jean-Louis THENAIL
Collège « Conseil des régions »
Fédération Occitanie

LES PRÉSIDENTS ET LES SALARIÉS DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

ALSACE

- Pierre FREYBURGER Président
- Adelheid TUFUOR Déléguée régionale
- Elisabeth EL GHARBI Chargée de mission IAEF
- Johanna LEMOINE Secrétaire

AUVERGNE

- Jean-François DOMAS Président

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Francis SILVENTE Président
- Audrey SIBELLAS Déléguée régionale
- Delphine CHARLET Assistante de direction et de communication
- Fanny GAGNAIRE Chef de projet « Logement d'abord »
- Emmanuelle TELLO Chargée de mission IAE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Gilles PIERRE Président
- Audrey DALLAVALLE Déléguée régionale
- Julien BARBOSA Chargé de mission AHIL, Réfugiés/Migrants, Observation
- Marion DEFAUT Chargée Administration et communication
- Mathilde DUPRÉ Chargée de mission Santé
- Gaëlle FRUCTUS Chargée de mission Participation/Appui études

BRETAGNE

- Jean-Jacques DANTON Président
- Marion MELEARD Déléguée régionale

CENTRE VAL-DE-LOIRE

- Eric LE PAGE Président
- José PIRES DIEZ Directeur régional
- Véronique VICTOR Chargée de mission
- Martine WINCKEL Chargée de formation

CHAMPAGNE-ARDENNE

- Bernard DEBELLE Président

HAUTS-DE-FRANCE

- Philippe DUMOULIN Président
- Tiffany THIROLLE Déléguée régionale
- Philippe GILBERT D'HALLUIN Délégué régional adjoint
- Antoine DECOSTER Assistant administratif
- Anne-Béatrice DELAITE Chargée de mission
- Romain JOUBERT Chargé de mission
- Delphine MORREEUX Chargée de mission

ILE-DE-FRANCE

- Martine THÉAUDIÈRE Présidente
- Isabelle MEDOU-MARERE Directrice régionale
- Anaïs DE SAINT MARTIN Chargée de mission Précarité Paris
- Charlotte DEBACKERE Assistante Service civique
- Marie-Thérèse FILIPPI Assistante Service civique
- Julia MANDOZA Aide comptable
- Steven MARCHAND Chargé de mission Emploi - IAE
- Marine SAAD Assistante de direction Fonds de sécurisation - Logement
- Elise NOEL-CHEVALIER Assistante de direction
- Violaine PINEL Chargée de mission Logement

LORRAINE

- Elisabeth PARACHINI Présidente
- Charline TROUILLET Déléguée régionale
- Guy HARAU Chargé de mission Santé
- Marina NDELENGO Secrétaire administrative

NORMANDIE

- Fabrice LEFEBVRE Président
- Aurélie MOREAU Déléguée régionale
- Charlotte MARTINS Assistante administrative

NOUVELLE-AQUITAINE

- Michel BELAIR Président
- Marie BIDET Déléguée régionale
- Alexandra LELION Chargée de mission
- Fabienne MAUGUE Chef de projet Emploi/Formation
- Isabelle PERVALET Secrétaire-Comptable

OCCITANIE

- Jean-Louis THENAIL Président
- Anne-Claire HOCHEDÉL Déléguée régionale
- Sylvianne BROUSSE Agent administratif
- Fatiha BDIQUI Chargée de mission IAE
- Julie BRUSLEY Chargée de mission IAE
- Loriane CARRACHA Chargée de mission
- Lise COMBES Coordinatrice régionale
- Marie RIVIERE Agent administratif
- Audrey ROQUEFORT Chargée de mission Santé
- Michel ROUSSELIN Chargé de mission Plateforme IAE
- Béatrice VIDAL Secrétaire de direction

Océan Indien

- Frédéric COULAMA Président
- Laïla CORENTHY Chargée d'accueil
- Jessie LEBON Chargée de missions

PACA CORSE DOM

- Rose-Marie SERGENT Présidente
- Marjolaine DUCROCCO Déléguée régionale
- Benedetta BADII Chargée de mission
- Agnès BODET Secrétaire de direction
- Alexandra COPPOLANI Chargée de mission Formation - Migrants - Usagers
- Caroline DEGLISE-FAVRE Secrétaire d'accueil
- Samira ESSAMMA Assistante comptable

PAYS DE LA LOIRE

- Jean-François BAHAIN Président
- Luce ROLLAND Déléguée régionale
- François LEBRUN Chargé de mission AHIL
- Mélanie LEMBRE Chargée de mission IAE - ETAIE
- Soazic LEMERCIER Chargée de mission Santé - Public - Formation
- Héloïse PARBEAU Chargée de mission Accompagnement social
- Maryvonne TABURET Assistante administrative

LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

ALSACE

18 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 51 00 23
Fax : 03 90 24 66 36
fnars-alsace@wanadoo.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

13 rue Raoul Servant
69007 LYON
Tél. : 04 37 70 19 19
Fax : 04 72 71 43 92
secretariat@fnars-ra.org
www.fnars-ra.org

AUVERGNE

rue Emile Barbet - BP 98
43103 BRIOUDE
Tél. : 04 71 74 94 29
Fax : 04 71 74 91 80
fnarsauvergne@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SIÈGE SOCIAL
6 rue Alfred Changenet
21300 CHENOVE
bfc@fnars.org - Tél. : 07 76 58 10 77
Etablissement Besançon (25000)
6 boulevard Diderot - Bâtiment B
Tél. : 03 81 88 56 39
bfc@fnars.org
Etablissement Mâcon (71000)
80 rue de Lyon
Tél. : 03 85 21 94 67
Fax : 03 85 21 94 60
bfc@fnars.org

BRETAGNE

10 boulevard Charner
22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 02 57 18 01 27
Fax : 02 96 40 05 06
fnars.bretagne@wanadoo.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE

14 avenue Hoche
51100 REIMS
fnars-ca@orange.fr

CENTRE VAL-DE-LOIRE

20 QUAI SAINT-JEAN
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 46 46 93
centrevalldeloire@federationsolidarite.org
www.fnars-centre.com

HAUTS-DE-FRANCE

SIÈGE SOCIAL
199 - 201 rue Colbert - Centre Vauban -
Bâtiment Lille - 2ème étage
59000 LILLE
Tél. : 03 20 06 15 06
Fax : 03 20 08 63 34
hautsdefrance@federationsolidarite.org
www.fnarsnpdc.com
Etablissement Amiens (80000)
C/O GRIEP 3 avenue Pays d'Auge
80000 AMIENS
Tél. : 06 16 96 73 79
contact@fnarspicardie.org

ILE-DE-FRANCE

82 avenue Denfert Rochereau
75014 PARIS
Tél. : 01 43 15 80 10
contact@fnarsidf.org
www.fnarsidf.asso.fr

LORRAINE

17 route de Metz
54320 MAXEVILLE
Tél. : 03 83 97 98 31
Fax : 03 83 98 62 01
fnarslorraine@fnars.org

NORMANDIE

4 rue Louis Poterat
76 100 ROUEN
Tél. : 02 35 07 41 50
accueil.normandie@federationsolidarite.org

NOUVELLE-AQUITAINE

23 ave du Mirail -E1 Parc d'activité Mirail
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél. : 05 56 32 19 57
Fax : 05 57 54 82 12
fnars.aquitaine@orange.fr

OCCITANIE

Siège social
16 chemin de Fages
31400 TOULOUSE
Tél. : 05 34 31 40 29
Fax : 05 61 25 83 17
occitanie.siege@federationsolidarite.org
Etablissement Montpellier (34000)
Résidence les trois îlets - Bât B
3 rue Charles Didion
Tél. : 04 34 35 66 04
languedoc.roussillon@fnars.org

Océan Indien

31 rue Luc Lorian
97410 SAINT PIERRE
Tél. : 02 62 25 36 94
Fax : 02 62 25 97 27
fnarsoi.chargemissions@gmail.com

PACA CORSE DOM

56 rue Paradis
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 96 11 06 10
Fax : 04 91 33 40 55
fnars.pcd@fnars.org

PAYS DE LA LOIRE

85 boulevard Germaine Tillion
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 20 45 16
paysdelaloire@fnars.org

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

76 rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris
contact@federationsolidarite.org
http://www.federationsolidarite.org

Tél. : 01 48 01 82 00 -
Fax : 01 47 70 27 02



LA FÉDÉRATION EST SOUTENUE PAR :

- Délégation générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Fonds social européen
- Fondation JM Bruneau
- Direction générale de la santé (DGS)
- Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA)
- Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

CONCEPTION / CRÉATION

Bruno Franceschini / Mokadesign

COORDINATION ÉDITORIALE

Céline Figuière - Laure Pauthier

ACHEVÉ D'IMPRIMÉ

Sur les presses de l'imprimerie STIPA en mai 2017



Fédération
des acteurs de
la solidarité



La mission IAE
est cofinancée par
l'Union européenne



Fédération
des acteurs de
la solidarité